Communauté de Communes du Pays des Couleurs

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010

Arandon
Bouvesse-Quirieu
Charette
Brangues
Creys-Mépieu
Courtenay
Le Bouchage
Montalieu-Vercieu
Parmilieu
Sermerieu
Veyrins-Thuellin
Les Avenières
Passins
St-Sorlin-de-Morestel
Morestel
St-Victor-de-Morestel
Porcieu-Amblagnieu
Vasselin
Vézeronce-Curtin

1] LE MOT DU PRÉSIDENT

2] LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MODE D'EMPLOI

1] Carte d'identité - p 5
2] A quoi ça sert - p 6
3] Ses représentants - p 8
4] Ses partenaires - p 10

3] LES ACTIONS DE L'ANNÉE

1] Les grands enjeux communautaires - p 10
2] Le développement économique - p 13
3] Tourisme et cadre de vie - p 20
4] Le Développement durable et L'environnement - p 24
5]- animation culturelle - p 27
6] Emploi, logement et politique sociale - p 28
7] Equipements sportifs du lycée - p 34
8] Communication et promotion - p 36
9] Le travail partenarial - p 39
10] La CCPC au quotidien - p 41

4] GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

1] Comptes administratifs 2010 - p 44
2] 2010 année de réforme - p 45
3] Recettes - p 46
4-5] Dépenses - 47

1] LE MOT DU PRÉSIDENT

Nous savons aujourd'hui avec certitude que le mandat électoral qui s'achèvera en 2014 se caractérisera par une vision politique extrêmement prudente et réfléchie.
En effet, les sujets de préoccupations restent entiers et sont toujours plus nombreux.
Qu'il s'agisse de la réforme des collectivités ou de celle de la fiscalité, nous manquons cruellement de lisibilité pour les prochaines années.

Les effets de la crise économique mondiale sont bien loin de s'être estompés et la situation demeure particulièrement fragile. C'est ainsi que la prudence budgétaire reste le maître mot. Alors que l'accroissement continue de la population du Pays des Couleurs justifierait une politique volontariste dans de nombreux domaines, les moyens financiers font défaut et ce qui a toujours été une préoccupation des élus locaux, à savoir la préservation des services et des équipements existants, devient aujourd'hui une priorité absolue.
Vous le verrez, au fil du présent rapport d'activités, les exemples sont multiples.
Qu'il s'agisse de l'hôpital intercommunal de Morestel, dont la restructuration attendue depuis de nombreuses années est enfin en marche, et plus largement la question de l'hébergement des personnes âgées dépendantes.

Qu'il s'agisse des piscines d'été qu'il faut absolument maintenir, à défaut de disposer de cette piscine couverte dont nous avons tous rêvé, et plus largement la question des équipements existants dans les bourgs centres.
Qu'il s'agisse du Relais Services Publics qui doit prendre la suite du service emploi ne pouvant être maintenu faute de partenariat, et plus largement la question de l'accueil et de l'orientation des publics en difficultés.
Dans un tel contexte, il est évident que la trame commune aux actions communautaires est bien celle du « développement durable » illustré par deux actions majeures : les déplacements doux et l'éclairage public.
Il y a tant à faire, dans tous les domaines et à tous les niveaux, avec des moyens si limités, que des sentiments tels que celui de l'impuissance ou du découragement pourraient nous gagner.
Ce n'est pas le moment de baisser les bras ! Au contraire, nous devons plus que jamais unir nos forces, nous rapprocher de nos interlocuteurs pour toujours mieux les convaincre, et lutter ensemble pour que le Pays des Couleurs reste un territoire attractif où il fait bon vivre.
N'hésitez pas à suivre, tout au long de l'année, les évolutions de l'action communautaire, en vous connectant notamment sur le site internet www.lepaysdescouleurs.fr

Olivier BONNARD
Président de la Communauté de Communes
Du Pays des Couleurs

2] LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MODE D'EMPLOI

Quelques dates ....
1986 Création du District du Canton de Morestel
2000 Mise en place de la taxe professionnelle unique, le District du canton devient Communauté de Communes
2003 Inauguration du Centre d'Activités Nouvelles
2006 Inauguration du nouvel hôtel communautaire
2008 Adhésion de la Commune de Parmilieu
2009 : Nécessité d'un projet de territoire axé sur le développement durable

1 Carte d'identité

Situé au nord-est du département de l'Isère, dans le territoire dit du « Haut-Rhône Dauphinois », le Pays des Couleurs est une intercommunalité majeure regroupant 19 communes et représentant une population qui dépasse désormais les 28 000 habitants.
Le Pays des Couleurs s'étire sur plus de 30 km entre le Rhône et le plateau de l'Isle Crémieu.
Il compte 3 bourgs centres : Morestel, Les Avenières et Montalieu-Vercieu.

La proximité de Lyon participe toujours à l'accroissement de la population de ce territoire qui conserve néanmoins son appréciable caractère rural.

La Communauté de Communes du Pays des Couleurs dispose de moyens financiers et humains qui lui sont propres. Elle est incontestablement un acteur indispensable de la conduite des politiques sur le territoire, nombre de partenaires voyant dans l'intercommunalité un interlocuteur unique et privilégié.
Depuis sa création en 1986, d'abord sous la forme d'un district, puis d'une communauté de communes, l'intercommunalité du Pays des Couleurs a conduit de nombreuses réalisations : l'investissement dans de nombreux équipements fonctionnels (les centres de secours, les équipements sportifs, les déchèteries et aussi les bâtiments communaux), l'aménagement de la Maison du Pays des Couleurs et de l'espace exposition de Brangues, la réalisation des sentiers de randonnée, la construction de l'hôtel communautaire pour mieux accueillir les différents services à la population (logement, emploi, droit des sols). Elle a participé à de nombreux partenariats au sein de procédures contractuelles (contrat de pays, contrats de développement Rhône-Alpes, OPAH, ORAC, SCOT, CLH, autant de sigles barbares recouvrant pourtant de réelles actions sur le terrain). Son engagement en matière de développement économique a été essentiel avec l'aménagement des zones d'activités dont le Parc d'Activités du Pays des Couleurs sur Arandon-Courtenay, avec l'accompagnement de nombreuses entreprises afin de maintenir et développer l'emploi.
En 2009, la crise économique aura produit ses premiers effets au niveau local et au niveau mondial. Un monde qui ne peut plus ignorer les préoccupations de développement durable. Ce n'est pas le fruit du hasard si, pour la 1ère fois, le comice agricole qui s'est tenu en 2009 à Morestel a comporté un « village du développement durable » faisant écho à l'Agenda 21 du Conseil Général de l'Isère. Cela aura aussi contribué à ce que les élus locaux expriment clairement leur préoccupation partagée sur ce point devenu incontournable. Cette préoccupation est telle qu'elle est devenue prioritaire.
En parallèle, la question de la pertinence des limites territoriales de la CCPC est en permanence posée, d'autant plus dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce schéma constitue l'une des mesures de la loi sur la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 pour achever et rationaliser la carte de l'intercommunalité en France. Dans chaque département, le schéma devra être adopté au plus tard le 31 décembre 2011 ce qui laisse présager de nombreux débats.

2 A quoi ça sert ?

Contrairement aux communes qui sont dites de « compétence générale », une communauté de communes ne peut intervenir que dans les domaines de compétences qui lui ont été transférés par ses communes membres.
Ces compétences sont susceptibles d'évoluer dans le temps selon une procédure bien définie : chaque commune doit délibérer en faveur ou non du transfert de compétence, la modification des statuts intervenant par arrêté préfectoral si les règles requises de majorité sont respectées.

Les compétences actuelles de la CCPC ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 23.10.2006.
Il convient toutefois de noter que, par arrêté préfectoral du 17.12.2010, un nouveau paragraphe a été introduit dans les statuts de la CCPC qui, au titre de sa compétence en matière sociale d'intérêt communautaire, est désormais légitime pour intervenir en faveur de l'hébergement des personnes âgées dépendantes.

Compétences obligatoires prévues par l'article L 5214-16 I du Code Général des Collectivités Territoriales :

A - Développement économique

Actions de développement économique d'intérêt communautaire ; Sont d'intérêt communautaire :
> soutien aux comices agricoles au travers des sociétés d'agriculture,
> animation et promotion économique en dehors du commerce de proximité,
> immobilier d'entreprise dans les zones d'activités communautaires en dehors de l'immobilier d'entreprise appartenant aux communes au 1er janvier 2007 selon plan joint,
> pépinières d'entreprise,
> aides directes et indirectes conformément à la réglementation pour les entreprises s'implantant sur les zones d'activités communautaires,
> observatoire économique,
> acquisition, réhabilitation, aménagement de friches industrielles pour usage économique ou requalification environnementale,
> politiques contractuelles de dynamisation commerciales y compris les ORC,
> accueil et soutien à la création d'entreprise,
> organisation d'actions de formation en faveur du tissu économique,
> soutien des actions du groupement des OTSI.

Aménagement, gestion et entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, d'intérêt communautaire, Sont d'intérêt communautaire toutes les zones d'activité existantes ainsi que toutes les nouvelles zones inscrites dans les documents

d'urbanisme y compris les équipements et installations connexes nécessaires à leur bon fonctionnement.

B - Aménagement de l'espace

> SCOT
> Schéma de secteur
> Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les ZAC créées au titre des zones économiques communautaires.
> Toute procédure d'urbanisme (lotissement, PAE,...) nécessaire à la réalisation des zones économiques.
> Animation et suivi des politiques contractuelles de développement territorial sur le territoire communautaire passées avec l'Europe, l'Etat, la Région ou le Conseil Général (CDPRA, Pays,...).
> Mise en place des informations du fond numérisé pour l'ensemble du territoire.
> Etude, réalisation et gestion d'un réseau haut débit.
> Consultance architecturale.
> Constitution de réserves foncières destinées aux activités communautaires.
> Etudes et suivi des procédures d'aménagements majeurs du territoire : PNR et A48..

Compétences optionnelles prévues par l'article L 5214-16 II du Code Général des Collectivités Territoriales :

A - Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

Sont d'intérêt communautaire :
> Le programme local de l'habitat (PLH).
> Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).
> Le comité local de l'habitat (CLH).
> Les aires d'accueil des gens du voyage dans la limite du plan départemental.
> Les actions favorisant l'implantation de logements sociaux sur le territoire.

B - Protection et mise en valeur de l'environnement

> Élimination et valorisation des déchets ménages et déchets assimilés.
> Élimination et valorisation des déchets industriels banaux.
> Lutte contre les espèces végétales ayant des nuisances sur la santé publique (ambroisie,...).
> Politique de développement et de préservation des haies dans le cadre de l'opération "objectifs haies".

C - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire.

> Construction, aménagement et entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs liés au lycée du territoire.

D - Action sociale d'intérêt communautaire.

Est d'intérêt communautaire :
* Le soutien des ateliers d'insertion et des actions d'alphabétisation.
* Les actions en faveur de :
> l'emploi en lien avec l'ANPE,
> l'information et l'orientation des jeunes en lien avec le CRIJ,
> l'insertion à travers la mission locale, les associations d'insertion.
> l'hébergement des personnes âgées dépendantes par le soutien matériel et financier aux EHPAD du territoire communautaire.

Compétences facultatives

A - Aménagement touristique

> Création, valorisation et signalétique des sentiers de randonnée du PDIPR selon le plan ci-joint.
> Création et gestion de parcours nouveaux dans le cadre du projet Léman à la mer et "Voie verte".
> Sentier botanique de Charray à Vezeronce-Curtin et observatoire ornithologique de l'étang de la Salette à Courtenay.

B - Politique culturelle et socio-culturelle

> Actions intercommunales favorisant la promotion des bibliothèques et médiathèques du territoire.
> Promotion du patrimoine et des produits du territoire à travers le soutien à la Maison du Pays des Couleurs.
> Actions favorisant le développement de Brangues comme village de littérature.
> Soutien des associations socio-culturelles rattachées au lycée.
> Éveil musical en milieu scolaire (maternel et primaire) à travers le syndicat mixte "E.M.I.".

C - Autres

> Participation financière au SDIS.
> Soutien de la formation des jeunes sapeurs pompiers.
> Soutien des amicales des sapeurs pompiers

3 Ses représentants

Le Conseil Communautaire

Composé de 25 membres titulaires, il s'est réuni 12 fois en 2010.

Le compte-rendu de chaque séance du conseil communautaire est adressé aux 19 mairies par voie électronique et affiché à l'extérieur de l'hôtel communautaire. Il peut également être consulté sur le nouveau site internet de la Communauté : **www.lepaysdescouleurs.fr**

L'élaboration des documents relatifs aux réunions du Conseil Communautaire et du Bureau répond à des règles et un planning bien établis (convocations, rapport de présentation, projets délibérations, pièces annexes, comptes-rendus...)
Pour être exécutoires, les décisions de l'assemblée délibérante doivent respecter un certain formalisme comme leur transmission au contrôle de légalité, leur publicité par affichage notamment. Un recueil des actes administratifs est à la disposition du public à l'accueil de la CCPC. Ce document regroupe tous les actes (délibérations, décisions et arrêtés) transmis au contrôle de légalité.
Depuis 2009, la CCPC procède à la dématérialisation de ses actes par le biais du logiciel FAST ce qui limite la multiplication des supports papiers et les coûts d'affranchissement. Pour chaque acte télétransmis, un accusé de réception électronique est émis lors de l'ouverture des actes en Préfecture et permet de faire le lien avec l'acte expédié. Il constitue un moyen de preuve de la réception des actes par le représentant de l'Etat dans le département, et remplace ainsi le tampon de la Préfecture.
En 2010, ce sont 134 actes administratifs qui ont été télétransmis soit 89 délibérations du Conseil communautaire, 26 décisions et 19 arrêtés du Président.
Le 10 juin 2010, le conseil communautaire s'est réuni pour accueillir M. Gilles CANTAL, dans le cadre de la prise de ses fonctions en qualité de Sous-Préfet de la Tour-du-Pin, pour une prise de contact en présence de MM. Alain MOYNE-BRESSAND, Député, et Christian RIVAL, Conseiller Général.

Au cours de la visite des locaux de l'hôtel communautaire, le Président Olivier BONNARD a souligné l'importance des services apportés à la population, notamment en matière sociale.
Concernant l'accueil des demandeurs d'emploi, le Président a exprimé sa forte déception de n'avoir pu obtenir de l'Etat le maintien de la convention liant la CCPC à l'ANPE.
M. le Sous-Préfet s'est engagé à accompagner la mise en place d'un Relais Services Publics constituant une nouvelle forme du partenariat avec les différents acteurs dont Pôle Emploi.
Concernant la problématique des personnes âgées, M. le Sous-Préfet s'est engagé à accompagner la prise de compétence communautaire, en parallèle de la suppression du syndicat intercommunal de l'hôpital local de Morestel, créé en 1901. La compétence communautaire s'impose d'autant plus que ce sont deux élus de la CCPC, MM. Olivier BONNARD et Gérald REVEYRAND, qui siègent désormais au nouveau conseil de surveillance. Cette prise de compétence doit aussi permettre aux élus communautaires d'accompagner l'important projet de restructuration de l'hôpital de Morestel, afin de limiter la hausse du coût du séjour pour les patients et leurs familles.
La rencontre s'est achevée sur la commune d'Arandon, au Centre d'Activités Nouvelles où

M. le Sous-Préfet a pu se rendre compte des difficultés des créateurs d'entreprises et de la nécessité de leur accompagnement. La CCPC s'est en effet beaucoup investie en matière de développement économique pour l'accueil de nouvelles activités et le maintien sur le territoire d'entreprises importantes (telles que HEXCEL REINFORCEMENT, MANUDO ou SOMEP INDUSTRIE). Avec la suppression de la taxe professionnelle, la question se pose des moyens disponibles désormais pour poursuivre une telle action sachant que, d'une manière générale, les dotations de l'Etat ne suivent pas les besoins de la population en forte expansion au Pays des Couleurs.
M. le Sous-Préfet a assuré les élus locaux de son écoute et de son soutien pour les aider au mieux dans leurs projets.

Le Bureau

Le Bureau s'est réuni 10 fois afin de préparer au mieux la tenue des séances du conseil communautaire, permettant ainsi de bien analyser les dossiers soumis au conseil par tel ou tel Vice-Président selon la thématique.

La composition du Bureau est rappelée ci-après :

M. Gérard GUICHERD, en charge des finances. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le 1er Vice-Président assure provisoirement son remplacement dans la plénitude de ses fonctions.

M. Jean-Claude CHAMPIER, 2ème Vice-Président, en charge du développement économique .

M. Christian RIVAL, 3ème Vice-Président, en charge des affaires juridiques et de l'aménagement du territoire en terme d'urbanisme .

M. Gilbert MERGOUD, 4ème Vice-Président, en charge des actions touristiques et socio-culturelles et des actions de communication

M. Christian GIROUD, 5ème Vice-Président, en charge de l'aménagement et de la préservation de l'espace .

M. Jean-Claude BUHAGIAR, 6ème Vice-Président, en charge de l'élimination et la valorisation des déchets, de la gestion du patrimoine de la Communauté de Communes et de l'aménagement et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

M. Gérald REVEYRAND, 7ème Vice-Président, en charge du logement social et de l'action sociale.

Les Commissions,comités consultatifs et groupes de travail

Dans les 6 mois suivant l'installation du nouveau conseil communautaire, le règlement intérieur de la CCPC a été adopté comme le prévoit l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales puisque la Communauté comprend au moins une commune de 3 500 habitants.

Le titre III de ce règlement intérieur porte sur les commissions et comités consultatifs. Il prévoit que le conseil communautaire forme, autant que de besoin, des **commissions spécialisées** chargées d'étudier et de préparer ses décisions (commission d'appel d'offres et d'adjudication et jury de concours d'architectes, commission des Finances et de la fiscalité, commission d'évaluation des charges transférées).
En règle générale, les commissions sont permanentes et fonctionnent pour la durée du mandat du conseil communautaire. Toutefois des commissions peuvent également être constituées dans les mêmes conditions pour une durée limitée à l'étude d'un dossier particulier. Il est établi un compte-rendu pour chaque réunion de commission qui est diffusé à l'ensemble de ses membres.
Le règlement intérieur prévoit également que le conseil communautaire peut décider, pour l'examen d'une ou plusieurs affaires, de la création de **commissions spéciales ou « groupes de travail »** par lesquels les membres du Bureau peuvent notamment s'entourer de compétences et dont les activités peuvent cesser dès que l'affaire a été instruite.

Le règlement intérieur prévoit enfin que le conseil communautaire peut créer des **comités consultatifs** sur toutes affaires d'intérêt intercommunal relevant de sa compétence sur tout ou partie du territoire communautaire. Ces comités comprennent toutes personnes désignées pour une année en raison de leur représentativité ou de leur compétence et notamment des représentants des associations locales. Ils sont présidés par un membre de l'organe délibérant désigné par le Président. La composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du conseil communautaire. Toutefois des comités peuvent être légalement constitués dans les mêmes conditions pour une durée limitée à l'étude d'un dossier particulier.

3] LES ACTIONS DE L'ANNÉE

1] Les grands enjeux communautaires
2] Le développement économique
3] Tourisme et cadre de vie
4] Développement durable et environnement
5] Animation culturelle
6] Emploi, logement et politique sociale
7] Equipements sportifs du lycée
8] Communication et promotion
9] Le travail partenarial
10] La CCPC au quotidien

4 Ses partenaires

Les partenaires potentiels de la CCPC restent nombreux mais leur capacité d'accompagnement financier est inexorablement à la baisse, qu'il s'agisse de l'Europe, de l'Etat, du Conseil régional ou du Conseil général. Les critères d'attribution des aides, à l'inverse, sont toujours plus contraignants (innovation, exemplarité...). Cependant, les relations avec ces partenaires restent essentielles et doivent être plus que jamais privilégiées.

La CCPC doit surtout compter sur son propre budget et sur un partenariat étroit avec ses 19 communes membres pour agir concrètement à l'échelle locale car la réforme de la fiscalité et celle des collectivités vont inévitablement bouleverser les règles du jeu jusqu'alors établies.

Le contexte où la prudence budgétaire est le maître mot limite d'emblée les grands enjeux communautaires...

Le 53ème Congrès des Maires de l'Isère qui s'est tenu le 16 octobre 2010 à Morestel a illustré ce phénomène s'il en était besoin. Co-organisé par la Ville et par la Communauté de Communes, le Congrès des Maires a rassemblé plus de 1 000 participants.
Les articles de presse consacrés à cette manifestation sont disponibles sur le site internet de l'AMI, dont l'article du Dauphiné Libéré du 16.10.2010 dont le titre est à lui seul évocateur : « les maires de l'Isère voient l'avenir en blues, blanc, rouge »

1 La prospective financière 2008/2014

Cette prospective est naturellement actualisée chaque année.

La nouvelle fiscalité est exposée dans la partie « gestion budgétaire et financière » du présent rapport page 42.

2 Le nécessaire report de tout projet ambitieux

La décision d'abandon de l'ambitieux projet de piscine couverte communautaire a finalement du être prise. En 2009, la recherche d'un site d'implantation avait été poursuivie en lien avec la CC de l'Isle Crémieu qui projetait également la réalisation d'un centre nautique. Il avait été envisagé de mettre en commun les deux projets, en ne prévoyant qu'un seul équipement ce qui permettait notamment de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement tout en favorisant l'accès aux subventions nationales et régionales.

Cette option limitait cependant les possibilités d'implantation de l'équipement au-delà d'un lieu central situé entre les deux collectivités.
En 2009 le cabinet IPK Conseil avait été de nouveau sollicité afin de recadrer l'étude de programmation déjà réalisée en 2008 et redimensionner le projet, en prévoyant cette fois un équipement sur la base d'une population de 60 000 habitants environ et à destination des classes primaires...
Les conclusions de cette seconde étude ont confirmé la réduction des coûts d'investissement (entre 12 M€ et 14,5 M€ HT selon le scénario retenu, à partager entre les deux collectivités) et de fonctionnement.

Toutefois, pour des raisons budgétaires, la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu n'a pas souhaité s'engager plus avant sur ce dossier, laissant le Pays des Couleurs à ses nombreuses interrogations. Etant donné le contexte économique, et prenant acte du choix de la CCIC, la CCPC a finalement confirmé en 2010 l'abandon de cet important projet.

3 La nécessité de disposer d'un projet de territoire

En parallèle de la question de l'élargissement du territoire, objet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale vu précedemment, se pose la question du projet de territoire. En effet, agir ensemble, c'est d'abord partager les même priorités d'actions.

La discussion engagée en 2009 avec la Communauté voisine de l'Isle Crémieu se poursuit, la fusion à terme des 2 intercommunalités restant une hypothèse à valider. L'Isle Crémieu et le Pays des Couleurs ont une longue tradition de travail en commun. L'action commune à venir passe par des projets de territoire similaires, qui restent à formaliser, et qui ne sauraient qu'être en cohérence avec l'Agenda 21 du Conseil Général de l'Isère.

Fin 2009, le conseil communautaire du Pays des Couleurs a exprimé son attachement aux **problématiques du développement durable**, à la fois dans le cadre de ses actions relatives aux compétences exercées par la Communauté et dans le cadre d'actions phares. Il a ainsi ouvert la voie vers des actions nouvelles telles que l'intervention en matière de **déplacements doux et d'éclairage public**, avec la mise en place de 2 nouvelles commissions qui ont avancé sur ces dossiers en 2010.

2] LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 Le parc d'activités du Pays des Couleurs

Ce parc dispose de 8 ha viabilisés sur les communes d'Arandon et de Courtenay. 10 000 m² ont été cédés en vue de permettre l'implantation et le développement d'une entreprise de transports.

A terme, il devrait développer 360 ha dont 220 ha environ commercialisables.

Suite à l'achèvement de la procédure de DUP de la 2ième tranche avec le déclaratif d'utilité publique par arrêté du 9 juillet 2009, la phase d'acquisition amiable s'est déroulée en 2010 en vue d'une concrétisation attendue début 2011.

Il est à noter l'annonce par l'Etat de l'abandon du projet barreau autoroutier A48 Ambérieu/ Coiranne.

2 Centre d'Activité Nouvelles et Hotels d'entreprises

Ces structures proposant une location de modules de bureaux (de 15 à 35 m²) et d'ateliers (de 150 à 450 m²), ont accueilli 18 entreprises, porteuses de 53 emplois durant l'année 2010.

2 nouveaux arrivants ont permis la création de 18 nouveaux emplois sur 2010. Il s'agit des entreprises : GH EQUIPEMENT et EXPERT SECURITE.

Depuis 2002 :
Le CAN a permis la création de 148 emplois (61 dirigeants ont créé leur propre emploi générant cette création de 148 emplois).
Sur ces 61 entreprises qui ont transité par le CAN, il y a eu 11 dépôts de bilan (+ 1 abandon = SEAFOOD).

Il y a donc 49 entreprises accompagnées toujours en exercice représentant 124 emplois.

Sur ces 49 entreprises, 33 se sont implantées sur le territoire ou sont restées au CAN et 16 entreprises ont poursuivi leur activité hors territoire.

3 Aménagement des zones d'Activités autres que le parc d'Activité du Pays des Couleurs

La Levaz Basse à Vézeronce-Curtin

> Prés de 6 000 m² sur les 8 500 m² de cette nouvelle zone d'activités ont été cédés depuis 2008 et à fin 2010 les entreprises suivantes sont implantées :
Ambiance's Coiffure, L'agence immobilière AS Immobilier, un Cabinet Infirmier, un centre de Kinésithérapie, d'Ostéopathie et de Diététique, un Expert Comptable et le Laboratoire d'Analyses Médicales.

Fin 2011 / mi 2012, un cabinet dentaire et un cabinet médical devraient compléter cette offre de services.

Zone du Bert aux Avenières

> La cession d'un des 3 derniers lots à la SCI la Corneille a permis le début de la construction d'un bâtiment de 960 m² en vue d'accueillir l'entreprise AG automation.
Il reste 2 lots à commercialiser d'une surface respective de 2 020 m² et de 3 429 m².

Zone Industrielle de MORESTEL

> Après la création de réseaux primaires en 2009, la Communauté de Communes a travaillé en partenariat avec la Commune au projet d'extension de la zone industrielle de Morestel.
Ainsi la Mairie a cédé à l'euro symbolique le foncier nécessaire à l'élaboration d'un projet extension permettant de commercialiser 22500 m² environ.
En 2009 la Communauté de Communes à finalisé le projet définitif en concertation avec la mairie et à attribué le marché de travaux pour un montant de 570 000 € fin novembre 2010.
Les lots pourront être commercialisés dés juin 2011.

Zone des Nappes aux Avenières

> Une réflexion commune a été menée avec la mairie concernant l'opportunité d'envisager à terme l'extension de la zone d'activités des Nappes.
Ainsi, des négociations foncières ont été engagées afin d'acquérir 9000 m² environ Route du Marc à coté d'Ifopse.

Zone du Mont Revolon à Montalieu-Vercieu et zone du Perrier à Veyrins Thuellin : un projet d'aménagement de villages d'artisans

> Il a été constaté, d'une part, une absence de bâti adapté pour les demandes d'implantation des artisans et d'autre part une absence de zone artisanale structurée proposant des terrains nus à la vente.
Il a été décidé de lancer une « étude d'implantation en vue de la création de deux villages d'artisans »sur deux espaces dédiés :
Au nord sur la zone du Mont Revolon à Montalieu-Vercieu et au sud sur l'extension de la zone du Perrier à Veyrins Thuellin
Cette étude a été confiée au cabinet Interland fin septembre 2010 pour permettre de réaliser des travaux en 2011.

Zone d'Arban à Brangues

Une réflexion commune a été menée avec la mairie concernant l'opportunité de la création d'une zone artisanale afin de permettre de proposer une réimplantation à la scierie Bourgey et de pouvoir proposer des terrains artisanaux à la vente.
L'étude a été réalisée en 2010 et la décision de réalisation sera prise en 2011.

4 L'orientation des futures implantations et des créateurs d'entreprises

La Communauté de Communes accueille et oriente les créateurs d'entreprises et répond aux entreprises cherchant à se localiser sur le territoire

La crise économique de 2010 a conduit à un ralentissement les demandes de création et de développement d'entreprises. Néanmoins, 58 fiches contacts ont été enregistrées à la Communauté de Communes.
Le nombre d'entreprises implantées sur le territoire et enregistrées au Registre du Commerce et au répertoire des métiers est de 1056 au 31.12.2010.

Il est à noter que 19 prêts d'honneurs ont été accordés en 2010 par Nord Isère Initiative pour des créations d'entreprises sur le territoire du Pays des Couleurs contre 25 en 2009, ce qui confirme la conjoncture peu favorable de 2010.

5 Les bâtiments industriels et tertiaires de la CCPC

**La Communauté de Communes du Pays des Couleurs afin de palier l'absence de bâti industriel sur le territoire a, au cours des dernières années, mené une politique de construction de bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire.
Ces constructions ont permis d'accompagner l'implantation ou le développement d'entreprises porteuses d'emplois.**

> Bâtiment relais de la zone d'activités du Mont-Revolon à Montalieu-Vercieu

Ce bâtiment de 1 180 m² est destiné à la location et divisé en 3 modules. Le bâtiment a été réceptionné en juillet 2009 et 2 modules sur 3 ont été loués en 2010.
L'un de 272 m² à l'entreprise Actémium Sdel Dauphiné Savoie et l'autre de 313 m² à l'entreprise Manudo, déjà installée sur la zone mais nécessitant une solution supplémentaire de stockage temporaire.
Un module de 336 m² est actuellement disponible à la location.

> Bâtiment industriel de stockage du Parc d'Activités du Pays des Couleurs à Arandon

C'est bâtiment de stockage de 900 m² construit en 2008.
Il est loué depuis septembre 2008 à l'entreprise SAERTEX France (25 salariés en CDI au 31.12.2010) installée sur la Parc d'Activités depuis octobre 2003 et dont le développement nécessitait cette surface de stockage supplémentaire.

> Bâtiment industriel de la Zone de Morestel

Ce bâtiment industriel a été construit en deux temps : en 2005 une première partie de 823m² puis en 2007 une seconde partie de 981 m².
Depuis sa construction cet ensemble de 1804 m² est loué à Somep Industrie entreprise spécialisée dans le cintrage de tube et employant 64 personnes en CDI au 31.12.2010.

> Bâtiment industriel du parc d'activités du Bert aux Avenières

Ce bâtiment industriel de 882 m² a été construit en 2006.
Depuis février 2009, l'entreprise LEA (l'entreprise adaptée) dont l'activité est la commercialisation d'articles de papeterie et d'entretien ainsi que les activités de sous traitance industrielle et d'espaces verts occupe ces locaux.

> Bâtiment industriel de la zone des Nappes aux Avenières

Ce bâtiment de 12 370 m² construit en 2003 est dédié aux activités d'Hexcel Reinforcements.
C'est « l'usine C » construite par la Communauté de Communes afin de pérenniser l'activité sur le site des Nappes.

> Bâtiment ancien siège de la CCPC rue du relais de poste à Morestel

Depuis septembre 2009 ce bâtiment est loué au Centre médico psychologique pour enfants.

6 Positionnement sur les actions futures concernant les zones d'activités

Il a été mené une réflexion d'ensemble sur les actions économiques à réaliser d'ici la fin du mandat.

L'ensemble des communes a pu exprimer ses souhaits et le Conseil communautaire a décidé en octobre 2010 d'une feuille de route pour les années fin 2010 à fin 2013.
Cette planification d'actions permettra une meilleure lisibilité des actions à venir et par conséquent, des futures inscriptions budgétaires.

7 Acquisition et cession de terrains entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010

OBJET	DÉLIBÉRATION	MONTANT	ACTE SIGNÉ LE
ACTES SIGNES / ACQUISITIONS			
Parc d'Activités du Pays des Couleurs : Parcelle AT 94 (5 640 m²) - Consorts MONTLAHUC/CONTE	124 du 11/12/2006	4 000 €	14/04/2010
Parc d'Activités du Pays des Couleurs : Parcelle AE 210 (199 m²) - CONSEIL GÉNÉRAL	35 du 10/05/2010	400 €	13/10/2008
Zone de Morestel : Terrains ZI du Marais appartenant à la commune (26 560 m²)	10 du 02/02/2009	€ symbolique	26/03/2010
Zone de Morestel : Parcelle AK 351 (106 m²) - SCI MINOX	86 du 02/11/2009	2 990 €	29/04/2010
Zone de Morestel : Parcelle 28 m² - SCI MCG	85 du 02/11/2009	2 990 €	29/04/2010
Montant total acquisitions :		10 380 €	
ACTES SIGNES / CESSIONS			
Parc d'Activités du Pays des Couleurs : SCI LE CLOS - Lot 9 (10 484 m²)	84 du 13/12/2010	161 667 €	17/12/2010
Zone du Bert : AG AUTOMATION (SCI La Corneille) - Lot 9 (3 582 m²)	5 du 08/02/2010	119 600 €	19/11/2010
Zone de Lancin : SCI FLORIS - Parcelles C410/412/415 (8318 m²)	65 du 06/07/09	215 000 €	16/04/2010
Montant total cessions :		496 267 €	
ACTES EN COURS / ACQUISITIONS			
Parc d'Activités du Pays des Couleurs : Parcelle AS 17 M. CLARET (6075 m²)	48 du 08/06/2009	12 150 €	
Parc d'Activités du Pays des Couleurs : Parcelles M. DE BILLY (165 682 m²) *(Indemnité de remploi de 30 900 €)*	24/12/2010	289 000 € *30 900 €*	
Zone de Lancin/Courtenay : Parcelle AT 44 appartenant à la commune (23 965 m²)	70 du 07/09/2009	€ symbolique	
Zone des Nappes : parcelles B308 Mme DUTOIT (2720 m²)+ B372 Mme MERLE (6595 m²) soit un total de 9315 m²	87 du 13/12/2010	74 000 €	
Zone de Passins : parcelles Mme RAPHEL B82 (2891 m²) + B 91 (7881 m²) soit total de 10772 m²	46 du 16/06/2010	75 296,28 €	
Zone de Passins : parcelles Mr et Mme CLARET B83 (165 m²) et B84 (3371 m²) soit un total de 3536 m²	47 du 14/06/2010	24 716,64 €	
Montant total acquisitions à venir :		506 062,92 €	
ACTES EN COURS / CESSIONS			
Parc d'Activités du Pays des Couleurs : parcelles M. DE BILLY (223 207 m²)	25 du 12/04/2010	102 000 €	
Zone de Bouvesse-Quirieu : CHIMIREC 39 980 m²	64 du 21/07/2008	759 620 €	
Zone de Bouvesse-Quirieu : CHIMIREC - Parcelle AC 292 (6 724 m²)	20 du 08/03/2010	152 769 €	
Zone de la Levaz Basse : SCM Dentaire Paul Claudel - Lot 11 (1 883 m²)	85 du 13/12/2010	79 857 €	
Zone de la Levaz Basse : Docteur MOCCELIN - Lot 12 (1 153 m²)	86 du 13/12/2010	48 898 €	
Montant total cessions à venir :		1 143 144 €	

8 Ancienne fonderie d'Arandon : une issue favorable : l'évacuation de tonnes de pneus usagés

La CCPC a accompagné la mairie dans la problématique de cette friche présentant un problème de sécurité pour la commune en raison d'une part d'un stockage de pneus usagés en très grandes quantités et d'autre part d'un stockage de fûts toxiques.

> Evacuation des pneus en 2010

Ces denrées étant « orphelines » suite au dépôt de bilan des entreprises propriétaires de ces pneus, la CCPC a sollicité l'aide de la Sous Préfecture.
Après de nombreuses réunions et le soutien de la Sous Préfecture, le problème des pneus a été solutionné en décembre 2010.
650 tonnes de pneus ont été évacués grâce au dispositif Recyvalor .
Le secteur du pneumatique a créé une association dénommée Recyvalor à laquelle des fonds sont versés par les adhérents (manufacturiers, distributeurs et organisations professionnelles).
Ces fonds servent à recycler les stocks de pneus usagés recensés sur le territoire. L'Etat participe également à ces fonds et l'aide de la sous préfecture a permis d'inscrire comme site prioritaire les anciennes fonderies d'Arandon.
Cette procédure longue a permis une solution sans financement de la CCPC, le propriétaire de l'ex fonderie s'est engagé à participer à hauteur de 10 000 € à cette évacuation.

> Poursuite de la procédure en vue de l'évacuation des fûts

En 2009 la Communauté de Communes a été alertée par la présence de futs sur ce même site et a commandé une étude à un bureau spécialisé afin d'en connaître le contenu et l'ampleur.
Le rapport remis a conclu à la présence de futs de déchets liquides pâteux inflammables et intransportables en l'état.
Ces futs appartiennent à une société locataire de la SCI propriétaire de l'ancienne fonderie et la sous préfecture a été à nouveau sollicitée pour nous aider à trouver une solution dans le cadre d'une procédure juridique complexe.
Les réunions se sont poursuivies en 2010 en sous préfecture et nous gardons espoir d'une solution en 2011 avec l'aide des services de l'Etat.

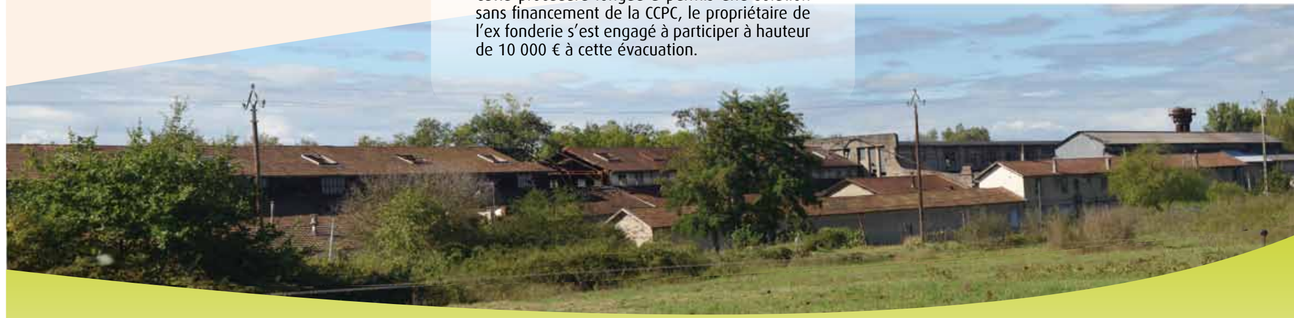

V. CARDUI, G. DELCOURT

3] Tourisme et cadre de vie

1 Brangues, village de littérature

Afin de simplifier le partenariat entre la Communauté de Communes et l'association Brangues Village de Littérature (ABRAVL) et de clarifier la nature des missions confiées à l'association, il a été signé une convention d'objectifs.

La CCPC a alloué en 2010 à l'association une somme plafonnée à 11.000 € pour l'organisation des animations littéraires et la gestion de l'espace d'exposition Claudel-Stendhal.

Comme chaque année, le Marché du livre et le Marché de l'art ont eu un vif succès.
L'espace d'exposition subit de son côté une baisse de fréquentation qui pousse les élus à s'interroger sur son avenir et son évolution, en partenariat avec l'association et la commune de Brangues.

2 Observatoire ornithologique à Courtenay

Cet itinéraire aménagé dans un environnement naturel diversifié reste très apprécié de nombreux promeneurs.

Cet observatoire, situé face au magnifique étang de Salette, haut lieu de passage et de nidification de multiples espèce d'oiseaux, a fait l'objet de travaux en 2009.

Il peut ainsi à nouveau abriter convenablement les divers utilisateurs, ornithologues confirmés ou simples promeneurs en famille, venus admirer l'avifaune très diversifiée qui fréquente l'étang et ses abords en toutes saisons. Cet endroit charmant permet aussi d'observer les ânes et chevaux paissant alentour, certains petits mammifères ayant élu domicile ou venant chasser dans la végétation située sur les berges et bien sûr le superbe village perché de Courtenay qui se reflète dans le plan d'eau !

3 Entretien du sentier botanique de Charray

Cet itinéraire aménagé dans un environnement naturel diversifié reste très apprécié de nombreux promeneurs. Il permet de découvrir à son rythme, par l'intermédiaire des bornes thématique implantées tout au long du parcours et avec l'appui d'un livret d'informations très pédagogique, la spécificité des milieux traversés, tant sur le plan botanique que géologique.

Au printemps, une équipe PRODEPARE de l'Office National des Forêts a réalisé l'élagage et le débroussaillage de la végétation gênante afin d'assurer aux usagers un confort d'utilisation optimal sur l'ensemble du trajet. Des sections supplémentaires de caillebotis ont également été installées sur certains passages situés dans les zones humides du sous bois.

En liaison étroite avec la commune de Vezeronce - Curtin et l'association Lo Parvi, une étude de modification partielle du parcours à également été menée. Elle est imposée par la suppression physique et le déclassement d'un chemin rural qui passe dans des terrains constitués de prairies. Ces prairies sont souvent occupées par un important troupeau de bétail qui, malgré sa placidité apparente, constitue un danger potentiel pour les randonneurs.
Le tracé de substitution est entièrement situé sur des propriétés communales. Il empruntera les lisières de parcelles boisées conduisant jusqu'aux abords bucoliques de l'étang de Palut. Il se reconnectera ensuite au circuit actuel en direction de la zone sèche, par un cheminement dont un côté sera bordé d'une clôture agricole qui isolera les promeneurs des animaux.

4 Sentiers du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

Diverses actions ont été réalisées en cours d'année afin que les pratiquants de l'important réseau de sentiers PDIPR du Pays des Couleurs puissent profiter dans les meilleures conditions possibles de paisibles ballades familiales ou de sorties plus sportives.
Ces sentiers permettent d'apprécier pleinement toutes les facettes du Pays des Couleurs aux composantes diversifiées qui constituent un atout indéniable.

Les lames de signalisation directionnelle, recouvertes de salissures, ont bénéficié d'un nettoyage complet permettant de leur rendre une bonne lisibilité et une plus fière allure.
La Fédération de Randonnée de l'Isère a assuré la reprise et le complément du balisage normalisé en peinture sur 100 km de sentiers et chemins. Le reliquat, soit environ 190 km, sera exécuté au printemps 2011. Un travail préparatoire conséquent, de terrain et sur documents graphiques, a été conduit pour définir les modifications de plusieurs itinéraires.
Les raisons de ces modifications sont multiples mais essentiellement motivées par la dénonciation de convention de passage sur terrains privés, des exploitations de carrières et la recherche de trajets alternatifs dotés d'un intérêt renforcé pour quelques sections qui traversaient des milieux assez quelconques ou s'avéraient d'usage peu pratique.
Plusieurs nouveaux tracés qui offrent une forte valeur ajoutée dans le domaine environnemental et patrimonial ont également été créés.
Ils permettent un maillage attractif avec le réseau existant ou forment des portes d'entrées directes majeures par exemple vers les rives du Rhône qui présentent une riche biodiversité avec d'exceptionnelles zones humides et forêts alluviales.
Comme chaque année, la signalétique PDIPR usagée et détériorée a également fait l'objet d'une remise en état adaptée, alors que les Communes ont accompli les travaux d'entretien courant habituels, surtout de fauchage et débroussaillage qui sont essentiels à l'agrément des divers parcours.

5 Site médiéval de Quirieu

L'objectif demeure, comme les années précédentes, de faire du site médiéval de Quirieu un site notable du patrimoine archéologique local sans toutefois envisager des aménagements lourds. Le mois d'août 2010 a donc été l'occasion de poursuivre cet objectif en accueillant pour la quatrième année consécutive un chantier international, conduit par l'association Concordia agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de l'Environnement.

Durant 3 semaines, du 6 au 28 août 2010, une douzaine de jeunes provenant de tous les continents, encadrés par 2 animateurs, ont mené à bien la mission qui leur avait été confiée dans une joyeuse ambiance de camaraderie.
Les travaux réalisés ont permis la stabilisation après dégagement, de l'un des bâtiments d'habitation et la reprise du dégagement de la calade en allant vers la maison forte.
Cette opération s'est élevée à 6 891 € pour la collectivité.

Ces chantiers ayant pour vocation de favoriser les contacts entre les jeunes volontaires et la population locale, des animations et des activités de découverte ont été organisées par la commune et la Communauté de Communes durant cette période.
Pour la CCPC, ces animations ont coûté près de 4 670 €.

4] LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT

> LES ACTIONS PHARES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 La Via Rhôna

Après plusieurs années de débats et de négociations, le Conseil général de l'Isère a décidé, en 2008, de prendre officiellement la maîtrise d'ouvrage de la véloroute, tout en sollicitant l'aide financière des communautés de communes concernées.

En septembre 2009, l'ensemble des collectivités du secteur a validé le tracé définitif ainsi que le montage financier proposé par le Département. Celui-ci ne semblant plus toutefois dans la capacité financière de réaliser le projet dans les échéances prévues, le risque de voir disparaître les financements régionaux et CNR devenait réel. Cette perspective aurait alors signifié l'abandon de Via Rhôna sur le Pays des Couleurs.
C'est pourquoi en 2010 la Communauté de Communes a décidé de reprendre en direct le portage de cette opération et a signé avec le Conseil régional et la CNR une convention cadre officialisant la maîtrise d'ouvrage communautaire.
En fin d'année, la CCPC a retenu la société Altermodal-Indiggo sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de mettre en oeuvre ce projet dans les meilleures conditions.

2 Les déplacements doux

L'objectif de cette action est de favoriser les déplacements multimodaux et sécurisés dans les communes du Pays des Couleurs. La maîtrise d'ouvrage reste toutefois aux communes et la CCPC intervient à hauteur de 50 % du coût restant à la charge de la commune.

Il a ainsi été inscrit au budget :

- Une somme annuelle de 350 000 € sur 5 ans pour des subventions aux travaux des communes dans le cadre des fonds de concours,
- Une somme de 28 500 € sur 5 ans pour l'aide au premier Avant Projet Sommaire des communes afin de les assister dans la constitution de leur premier dossier (1 500 € net par commune)

En 2010 s'est mise en place une commission « Déplacements doux » composée de 19 membres représentant les communes du Pays des Couleurs, et présidée par Olivier BONNARD. Un groupe restreint s'est également constitué afin de travailler à l'élaboration de critères d'éligibilité pour l'instruction des dossiers ainsi qu'aux modalités de financement des opérations.
7 projets communaux ont été instruits pour un montant total de 510 000 € HT environ (dont 254 873 € HT à la charge de la CCPC), ainsi que sur 6 avant-projets pour un montant total de 7 500 € HT.

3 L'éclairage public

En avril 2010, la Communauté de Communes a décidé de mettre en oeuvre une action intitulée « éclairage public ». Les enjeux majeurs de cette action résident dans la réduction de la consommation d'énergie, avec un impact financier fort, et dans la réduction de la pollution lumineuse dont les effets collatéraux néfastes pour l'environnement sont plus marqués qu'on ne l'imagine, en particulier sur l'avifaune.

Avec le concours technique de l'AGEDEN, une consultation d'entreprises spécialisées a été conduite pour choisir le prestataire chargé de la réalisation d'un diagnostic dans chaque commune du territoire, afin de disposer d'un inventaire le plus exhaustif possible des divers équipements d'éclairage public et de leur état. Ce bilan portera essentiellement sur les foyers lumineux, les supports et les coffrets poste de commande.

Des mesures photométriques seront également faites sur certaines voies pour déterminer celles qui pourraient se trouver en situation de « sur » ou de « sous » éclairement. L'ensemble de ces investigations permettra de définir les axes d'améliorations potentiels et les économies associées

C'est la société ALPHA JM de Valence qui a été retenue pour effectuer cette mission.
Celle-ci représente un travail important de recueil des données, de relevés sur le terrain, de report des éléments, d'analyses, et de rédaction des rapports. Au terme de ces opérations, chaque commune disposera de documents très complets qui constitueront un véritable outil de travail prospectif permettant d'orienter avec lisibilité et pertinence la prise de décision quand aux choix des travaux de réhabilitation et d'optimisation de l'éclairage public, mais aussi d'installation de nouveaux candélabres.

La Communauté de Communes apportera son concours financier aux Communes sous la forme d'une subvention à hauteur de 50 % du montant des travaux exécutés, déduction faite d'éventuelles subventions.

4 Objectif'haies

En décembre 2010, le groupe de travail constitué sur ce sujet s'est réuni pour la 1ère fois.
Il s'agissait de repositionner l'action relative aux haies après avoir rappelé son historique.

C'est en effet, dès 1996, dans le cadre du Contrat de Pays, que le District du Canton de Morestel, inquiet de l'évolution négative du réseau de haies sur son territoire, s'était engagé dans la réalisation d'un état des lieux portant sur les haies du territoire et ses risques de dégradation. Suite à cette étude, les élus de Vézeronce-Curtin, en collaboration avec les agriculteurs et les chasseurs locaux, avaient défini, puis mis en oeuvre un programme de préservation et de protection de l'existant particulièrement détaillé et technique.

Ce programme triennal comprenait l'entretien des haies dites remarquables sur un linéaire d'une trentaine de km. Une convention tripartite était établie entre le District, la commune et les agriculteurs concernés. Le financement était assuré pour 2/3 par l'intercommunalité et pour 1/3 par la commune de Vézeronce-Curtin.
La complexité de mise en oeuvre de cette action n'ayant pas permis son extension à d'autres communes du Pays des Couleurs, l'action haie ne pouvait être qualifiée de « communautaire ». Il convenait donc de revoir cette action et de réfléchir à sa pérennité.
S'inspirant des expériences conduites par d'autres collectivités, et notamment la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la commission s'est intéressée à élargir le nombre des « acteurs » en s'appuyant non seulement sur les agriculteurs mais aussi les particuliers, les professionnels, les acteurs publics, etc...
Un nouveau dispositif a ainsi vocation, à terme, à se substituer à l'action « objectifs haies » telle que connue jusqu'à présent.

5 Compétence ordures ménagères

Afin de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu (appréciée ici par sa fréquence hebdomadaire), les délégués communautaires ont décidé d'instaurer deux taux différents de TEOM (correspondant au nombre de collecte par semaine).

Le service de traitement et de collecte des ordures ménagères s'est élevé à 1 974 046 € en 2010 pour des bases fiscales de 8 285 603 (taux plein correspondant à deux collectes par semaine) et de 11 596 276 (taux réduit correspondant à une collecte par semaine). S'il avait fallu couvrir parfaitement la dépense, deux taux de 9,06 % (taux réduit) et 10,55 % (taux plein) auraient du être appliqués. Il a été proposé toutefois le maintien des taux de l'année 2009 afin d'éviter un effet « yoyo », le coût de la collecte étant susceptible d'évoluer les années suivantes. Ainsi, il a été voté un taux réduit de 9,50 % et un taux plein de 11,38 % pour 2010.

La TEOM porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties, ou qui en sont temporairement exonérées, à l'exclusion des usines, des locaux sans caractère industriel ou commercial loués par l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, et des locaux non desservis par le service de ramassage des ordures.

Toutefois, la CCPC a souhaité exonérer les établissements qui n'utilisent pas les services du SICTOM et qui assurent eux-mêmes l'enlèvement de leurs déchets ménagers. Une trentaine d'établissements ont ainsi été exonérés en 2010.

5] Animation culturelle

1 Prestation musicale en milieu scolaire

Les difficultés rencontrées avec le syndicat mixte « Ecole de Musique Intercommunale ».
ont fait l'objet d'importants débats, à la fois au sein du Conseil Communautaire et au sein du Comité Syndical.

Le problème était en effet le suivant. Le financement de l'enseignement musical dans les écoles maternelles et primaires avait été pris en charge par l'intercommunalité dès 1995, d'abord via l'association Dansenote dissoute en 2001 puis via le syndicat intercommunal de musique de Veyrins-Thuellin. Afin de pouvoir maîtriser les coûts de cette action, la Communauté de Communes avait signé une convention avec le syndicat intercommunal, en plafonnant dès le départ sa participation. Mais au fur et à mesure des années passant, la CCPC a vu le montant de sa participation croître inexorablement sans que ses demandes d'explication puissent être satisfaites. Un tel partenariat s'avérait impossible à poursuivre, sauf à modifier les statuts du syndicat mixte.

L'année 2010 devait être déterminante quant à la capacité de l'EMI à faire évoluer ses statuts, faute de quoi la CCPC n'aurait pas d'autre choix que de demander son retrait et, en cas de refus du Comité Syndical, de se tourner vers le Tribunal Administratif. De multiples réunions de travail ont permis de proposer cette modification des statuts dont la nouvelle version a fait l'objet d'un examen en Comité Syndical du 19 mai 2010 avec une majorité potentielle au moment du vote mais, contre toute attente, le Comité Syndical réuni le 16 juin 2010 n'a pas approuvé cette modification des statuts. Les très nombreux problèmes n'ayant pu être résolus, le syndicat mixte s'est trouvé dans une situation de blocage constatée lors du Comité Syndical du 01.10.2010. De ce fait, à la question alors posée d'une souhaitable dissolution de la structure, il a été répondu oui par 26 voix, non par 3 voix et 1 vote blanc.

Conformément à la procédure applicable, et après consultation des services de l'Etat, c'est la procédure de dissolution du syndicat mixte qui a du être engagée avec une échéance fixée à la fin de l'année scolaire 2010-2011.

En tout état de cause, le conseil communautaire a réaffirmé, dans sa séance du 8.11.2010 que cela ne remettait pas en cause la compétence communautaire « musique à l'école » dont la mission resterait assurée sous une nouvelle forme à rendre effective dès la rentrée scolaire 2011-2012.

6] EMPLOI, LOGEMENT ET POLITIQUE SOCIALE

1 Aire d'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, établi par la Préfecture de l'Isère, a été approuvé en 2002. Il rappelle notamment les grandes lignes du dispositif de gestion des aires de passage ainsi que les orientations liées à l'accompagnement social des gens du voyage. Il fixe également la liste des communes soumises à l'obligation d'aménager une aire d'accueil ou de passage. Sur notre secteur, le schéma prévoit ainsi deux aires de passage : une sur Morestel (15 places) et une autre sur Passins (10 places).

Si la communauté de communes s'est engagée pour mener à bien la première opération sur Morestel, dans les conditions prévues par le schéma départemental, elle se heurte à des problèmes de disponibilités foncières et de desserte par les équipements publics.

Ainsi, l'avant-projet concernant l'aire situé sur Morestel a fait apparaître un coût d'opération de près de 1 M€, non compris les frais de raccordement EDF et l'accès à l'aire d'accueil.
De plus, des questions concernent l'assainissement individuel, situé dans la zone de protection du puits de captage d'Iselet, le coût du raccordement au réseau EDF, et surtout l'accès routier par la RD 1075 qui a fait l'objet d'un avis défavorable du Conseil Général de l'Isère, justifié essentiellement par des problèmes de sécurité.

Tout comme en 2009, l'année 2010 a été consacrée à trouver un nouveau terrain susceptible d'accueillir l'équipement. L'hypothèse de concilier la réhabilitation de l'ancienne fonderie d'Arandon et l'aménagement d'une aire n'a pu aboutir et le projet reste au stade de la recherche d'un lieu adapté pour son implantation.

2 CLH

Le Comité Local de l'Habitat a toujours pour mission première le traitement des demandes de logements des ménages prioritaires pour lesquels une réponse n'a pas pu être trouvée au niveau communal. 147 dossiers ont été présentés en Commission Sociale du CLH, en 2010 et 51 attributions ont été effectives. Si le nombre de dossiers est en légère baisse par rapport à l'année précédente, il est constaté une aggravation des situations financières des ménages. Le taux d'impayé des locataires du parc social sur le territoire est important et confirme la tendance à l'endettement des familles. De nombreuses propositions de relogement ont toutefois été émises grâce à la bonne participation et à la mobilisation des partenaires (élus référents, bailleurs, travailleurs sociaux).

Dans le cadre du dispositif **d'hébergement d'urgence** mis en place par la CCPC en 2007 qui dispose de 7 unités d'hébergement, plusieurs personnes « à la rue » ont été accueillies à la résidence « portes des Alpes » de la TOUR DU PIN. En 2010, les unités d'hébergement ont été rarement disponibles. Elles ont bénéficié à 12 ménages (dont 4 femmes et enfants pour une durée de quelques jours à plusieurs mois) contre 6 ménages accueillis en 2009.
L'hébergement doit rester à durée limitée, le CLH étant tenu d'assurer le relogement des personnes dans le parc social du Pays des Couleurs, notamment en lien avec les travailleurs sociaux du secteur. L'hébergement d'urgence peut, par ailleurs, être une solution transitoire lorsque le parc social ne peut pas être directement mobilisable suite notamment à l'absence de logement adapté à la situation du moment.

Fin 2010, la présentation de l'**observatoire du logement** pour l'année 2009, a mis certains points en exergue.
La demande en logement, marquée par une population jeune, reste relativement stable.
Le taux de vacance est pratiquement nul dans les groupes les plus récents qui répondent aux attentes de la population tant d'un point de vue financier que conceptuel. La disponibilité est plus accentuée dans les groupes anciens qui souffrent, entre autres, d'une mauvaise image.
Le nombre de logement du parc social n'a pratiquement pas augmenté en 2010 (1111 logements, fin 2010 contre 1110 fin 2009), ce qui est du à une production insuffisante de nouveaux logements mais aussi à la vente de plusieurs logements du parc social.

59 logements ont été réalisés dans les années 2009-2010 dont 10 logements en 2010 .
105 logements sont programmés pour la période 2011-2012 dont deux projets concernent des communes dépourvues de logements sociaux.

Suite au désengagement de la Région , de l'Etat et du Conseil Général, **les efforts de la CCPC en termes d'actions et de financements du logement social , pour la période 2009-2014, sont particulièrement loués par les partenaires** et semblent encourager les communes du territoire à la réalisation de logements sociaux neufs et réhabilités.
Le prestataire H&D conseils, qui a pour mission d'accompagner les communes dans leur projet, est régulièrement sollicité par les élus des communes.

L'élaboration en 2010 d'un **Plan Départemental de l'Habitat** (PDH) a été rendu obligatoire par la loi d'Engagement National pour le Logement (ENL) du 13 juillet 2006. Le PDH a pour vocation la mise en cohérence des politiques locales de l'habitat et des politiques sociales.
L'année 2010 a été une année de transition pendant laquelle les orientations stratégiques du PDH ont été définies, le PDH constituant une opportunité de redéfinition des objectifs du Conseil Général dans le domaine de l'habitat.

Une convention d'objectifs entre le Département et les EPCI compétents en matière de logement permettra de fixer le cadre de mobilisation des aides du département : aides au financement des PLAI (logements d'intégration), aides aux communes et EPCI aménageurs...

3 Service emploi : de la déconstruction à la reconstruction

1- d'une mission de RELAIS Emploi

2009 a été une année de transition, 2010 une année de remise en question. Comme il l'avait acté fin 2009, le Pôle Emploi a retiré à la CCPC toute capacité à intervenir sur ses outils spécifiques (prescription de formation, mise en place de mesures, saisie d'offres, ...).
Le premier semestre 2010 a donc vu ce changement s'opérer. Les agents ont engagé une information régulière auprès du public et des collectivités, associations, TPE partenaires pour expliquer le changement d'offre de service. La conseillère emploi a assuré les derniers accompagnements de contrats aidés et a cessé progressivement sa participation à certains comités de suivis (ONF, conseil général). Cette étape n'a pas été facile à faire comprendre. Elle s'est nécessairement accompagnée d'un changement de posture et du recentrage des missions. D'où la dénomination de **Relais emploi** en cette année charnière.

Un important travail de gestion informatique de l'accueil a été entrepris (base de données, outils de suivis statistiques). Il a permis une analyse plus fine des flux et des demandes.
Les chiffres montrent une toujours très forte fréquentation de notre espace :

> 3130 contacts physiques à l'accueil sur l'année et 700 renseignements téléphoniques

> 329 personnes accompagnées spécifiquement par la conseillère

> une gamme de réponses élargie : 66% concernent l'emploi, 25% concernent de questions d'indemnisation, 3% la formation, 2% des questions administratives et 4% d'autres thématiques (santé, retraite, CAF, logement)

> 97 offres réceptionnées – 54 pourvues – 314 contacts entreprises

Les permanences décentralisées, sur rendez-vous, sont maintenues (20 sur Montalieu-Vercieu et 12 sur Les Avenières).

2- Le travail partenarial

Si les liens partenariaux avec le Pôle emploi et le Conseil Général se sont distendus, le travail au quotidien avec les partenaires de proximité que sont OSEZ et la Mission Locale Nord-Isère se sont activement poursuivis.

Les ateliers de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi du nord du territoire sont bien fréquentés :
- 17 ateliers proposés,
- 149 bénéficiaires.
- Une organisation multipartite qui se rôde (encadrement des ateliers par un binôme constitué d'un conseiller mission locale, de pôle emploi, du relais emploi ou de l'Animatrice locale d'insertion)

Une participation plus régulière aux Groupes d'Alerte Préventive (GAP) a été assurée soit une présence efficace et continue de la CCPC à cette instance, le vice-président en charge de l'Action sociale ayant demandé aux agents du Relais Emploi, du PIJ et du CLH d'être présents à chacun des 3 GAP du territoire.

Les 2 agents de la CCPC assurant le service emploi se sont fortement impliqués dans la préparation et la logistique de l'action intitulée « Les Plateformes Emploi Féminin : une journée de sensibilisation de femmes à des métiers non traditionnellement féminins ».
Il s'agissait d'une action multi partenariale et innovante à l'échelle du nord-Isère puisque, sur les deux lieux d'expérimentation qui avaient été choisis, l'un était Montalieu-Vercieu (l'autre Villefontaine). C'est donc en s'appuyant aussi sur une forte implication de la Mairie de Montalieu-Vercieu que cet événement a pu avoir lieu.

3- Vers une mission de Relais Services Publics

Les liens partenariaux tissés via le relais Emploi, son implantation de longue date sur le territoire, en ont fait progressivement un lieu riche et dépositaire de nombreuses demandes, allant au-delà de l'emploi.
Soucieux de répondre toujours mieux à ses missions de service public et de faciliter davantage les démarches administratives de ses concitoyens, la Communauté de Communes s'est donc engagée, au printemps, dans une démarche de mise en place d'un Relais Services Publics (RSP). Ces Relais sont des guichets d'accueil polyvalent chargés d'informer, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les organismes publics.
Après un premier dossier déposé en Préfecture, des rencontres orchestrées par le Sous-Préfet se sont déroulées avec tous les partenaires concernés par cette démarches de labellisation : la CAF, la CARSAT, la MSA, la CPAM, le Pôle Emploi, le Conseil Général de l'Isère, la Mission Locale Nord-Isère, l'association Mobil'emploi, Ohé Prométhée.

Les échanges ont permis de programmer pour 2011 la mise en place de ce **nouveau service**

4 L'action-jeunes intercommunale

Si depuis 2006 la CCPC ne porte plus en direct cette action, elle continue à participer à son financement par le biais d'une deuxième part de dotation de solidarité versée aux communes, leur permettant ainsi d'adhérer à l'une des trois structures sociales du territoire (centre social des Avenières, de Morestel, MJC de Montalieu-Vercieu).

La DSP 2ème part, qui comprend les critères de population DGF et de logements sociaux par commune, qui s'élevait chaque année à 200 000 € est passée à 202 108 € depuis l'intégration de Parmilieu. La DSP 2ème part, qui comprend les critères de population DGF et de logements sociaux par commune, qui s'élevait chaque année à 200 000€ est passée à 202 108 € depuis l'intégration de la 19ème commune soit Parmilieu.

5 La petite enfance

Les résultats de l'étude conduite à l'échelle du Symbord concernant le schéma d'accueil enfance – petite enfance ont été disponibles en décembre 2009.

Cette étude n'a pas démontré la justification d'un transfert de compétence vers la CCPC, la réponse apportée au niveau communal étant dans une bonne moyenne. Chaque commune demeure ainsi souveraine. Cependant la recherche de mutualisation reste d'actualité et la CCPC pourrait accompagner, notamment par l'organisation de réunions entre les différents acteurs, la mise en place d'un maillage territorial d'ici la fin du mandat.

6 PIJ

Avec Internet, et les réseaux sociaux informatiques, les jeunes peuvent facilement accéder à l'information. Ces nouveaux comportements face à l'information font qu'ils ne se déplacent plus beaucoup dans les structures telles que le Point Information Jeunesse.

Il est cependant constaté que de plus en plus de jeunes font un peu machine arrière. S'apercevant que le nombre d'information est très important, ils arrivent parfois difficilement à trouver ce dont ils ont besoin. Se pose également la question du sérieux des informations trouvées. Comment chercher ? Comment trier ? Comment vérifier cette information ? C'est là où se joue le rôle du Point Information Jeunesse, un rôle éducatif, où il est nécessaire de prendre du recul, et d'apprendre à apprendre.

Plusieurs classes de la Maison Familiale Rurale de Vignieu sont venues notamment pour découvrir le Point Information Jeunesse et travailler sur leur orientation.

Informer les jeunes ne se fait pas seulement en leur procurant une documentation à jour (4000 fiches actualisées tous les ans), mais aussi par le biais d'expositions, d'animations ou d'actions mises en place avec les partenaires.

En 2010, le partenariat s'est fait notamment avec le Conseil Général de l'Isère par un prêt de panneaux d'exposition sur les corridors biologiques, avec les centres sociaux du territoire pour une action de Lutte contre le SIDA, et avec les autres Points et Bureaux Information Jeunesse du Nord Isère pour un forum « Jobs d'été ». Et toujours, bien sûr, l'aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation, les associations des 19 communes et les activités sportives et culturelles, des informations sur le BAFA, et d'autres encore...

7 Bilan 2009 de la Mission Locale Nord-Isère antenne de Morestel

Depuis de très nombreuses années, les élus locaux favorisent les missions en faveur des publics en difficultés et c'est ainsi que la CCPC a toujours été un partenaire exemplaire de la Mission Locale Nord-Isère. Elle accueille dans ses locaux l'antenne de Morestel et participe au fonctionnement de l'association.

La Mission Locale Nord Isère et son antenne de Morestel accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches pour entrer dans la vie active. Elle apporte un appui dans leur recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, la santé, le logement, la mobilité et la citoyenneté.

La Mission Locale Nord Isère édite son propre rapport d'activité disponible auprès de l'association.

8 OSEZ

OSEZ a pour vocation de permettre à des personnes en insertion professionnelle de retrouver une activité salariée, notamment auprès des particuliers, des entreprises ou des structures publiques. Elle concrétise ainsi une solidarité de proximité.

En plus de sa participation au fonctionnement d'OSEZ, la Communauté de Communes prend à sa charge le coût du poste de Chargé d'insertion sur le Pays des Couleurs.

OSEZ édite son propre rapport d'activité disponible auprès de l'association.

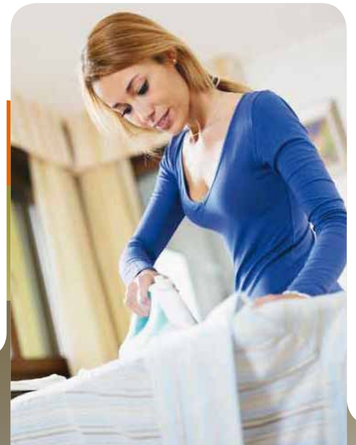

cahier de recommandations architecturales et paysagères
Construire, rénover, restaurer, vivre au Pays des Couleurs
Communauté de Communes DU PAYS DES COULEURS

9 Service ADS

L'année 2010 a été marquée par une reprise certaine de l'activité avec une augmentation de plus de 17 % du nombre de dossiers instruits par le service ADS.

Dossiers traités par ADS	2009	2010	évolution
Permis de construire	370	415	+12,16%
Permis de démolir	5	1	-80%
Permis d'Aménager	9	11	+22,22%
Certificats d'urbanisme	125	129	+3,20%
Déclarations Préalable	89	145	+62,92%
Total	598	701	+17,22%

Par ailleurs, les communes ont instruit directement 730 déclarations préalables et 95 certificats d'urbanisme dits de « simple information ».

Malgré cette hausse d'une centaine de dossiers, les délais d'instruction restent maîtrisés, depuis la réception et l'enregistrement des demandes, au jour le jour par l'assistante administrative, jusqu'à la rédaction des arrêtés par les deux agents instructeurs.
L'instruction s'ouvre toujours davantage sur l'analyse et le conseil juridique aux élus et professionnels. Il est à noter, entre autres, le travail et les échanges réguliers avec le Cabinet de géomètres local Maduli, concernant les procédures de divisions de terrains, les permis d'aménager, les permis valant division…
Dans cet esprit, les permanences au public favorisent les pré-instructions des projets.
La plaquette architecturale ou « cahier de recommandations architecturales et paysagères ». En parallèle de l'instruction, menée « tambour battant », les agents du service ADS ont assuré, avec l'appui de la Directrice générale des services et le regard éclairé de l'architecte conseil, l'aboutissement du Cahier de recommandations architecturales et paysagères, jusqu'à sa large diffusion.
Pas moins de six mois ont été nécessaires pour écrire, réécrire, trouver les bons mots, prendre de nouvelles photos, ou encore proposer des croquis et des postures pour faire vivre au fil des pages le petit guide sympathique dénommé « Adyton »…

Le troisième trimestre a été consacré aux derniers calages, préalables à l'ultime validation politique, le groupe de travail étant piloté par le Vice-Président M. Christian RIVAL, et à l'impression, avec signature du Bon à Tirer directement chez l'imprimeur.
Depuis le dernier trimestre 2010, le service s'évertue à faire connaître et commenter ce document auprès de tous les intervenants. Une première réunion en octobre a permis de présenter, ce nouvel outil de référence, aux élus et personnels de mairie en charge de l'urbanisme. Une seconde réunissait en novembre les professionnels de la construction.
Le cahier de recommandations architecturales et paysagères est consultable en ligne sur le site internet de la CCPC.
Dorénavant, au-delà de l'aspect réglementaire, l'instruction est encore plus attentive à la qualité des projets, et s'assure de la mise en oeuvre des principes essentiels de la plaquette.

Les permanences de l'architecte-conseil

Cette sensibilisation architecturale trouve pleinement son sens dans les permanences de l'architecte-conseil. Pour mémoire, ces permanences co-financées par le Conseil Général de l'Isère et la CCPC sont entièrement gratuites.
En 2010, l'architecte conseil, M. Jean-Jacques HOLLARD a assuré 143 consultations sur rendez-vous et 7 par courrier ; occasions d'accompagner le contenu pédagogique de la plaquette architecturale.

Les Plans Locaux d'Urbanisme

Dans les 19 communes du Pays des Couleurs, la plupart des documents d'urbanisme est en cours de révision. Les agents instructeurs ont été conviés à plusieurs réunions, notamment, la Commune de Bouvesse-Quirieu a associé l'instructrice à la rédaction du règlement.

Le Symbord et le Schéma de Cohérence Territoriale

Le syndicat mixte SYMBORD a la difficile tâche de faire passer les messages du Schéma de Cohérence Territoriale dont les PLU doivent respecter les prescriptions.
Parmi ces prescriptions figure la recommandation d'urbaniser les « dents creuses », c'est-à-dire les terrains situés entre des parcelles bâties et qui ont vocation à participer concrètement à l'urbanisation. Ce thème a fait l'objet d'un groupe de travail spécifique, auquel le service instructeurs a participé, le but étant d'évaluer les capacités foncières enclavées dans les bourgs et hameaux existants.

Les projets de « Village d'artisans »

Au côté du service développement économique, le service ADS a fait partie du jury pour le choix du cabinet d'architecture et d'urbanisme en charge de la réflexion d'aménagement des secteurs concernés.

Les formations

Pour rester au fait de l'actualité de l'urbanisme, et partager son expérience avec d'autres instructeurs, le service ADS a participé à deux journées d'échange organisées par la DDT 38, une journée au CNFPT, et une dernière avec l'AMI.
En parallèle, les instructrices ont préparé et animé, comme chaque année, deux rencontres à destination des élus et personnels de mairie en charge de l'urbanisme.

1 Gymnase du Pays des Couleurs

Le Gymnase du Pays des Couleurs a été réalisé en 1995 par la structure intercommunale en parallèle de la construction par la Région du lycée à Morestel. Il est utilisé en priorité par les lycéens du lundi au vendredi en journée ainsi que le soir et les week-ends par les associations sportives à titre gratuit (Hand, basket, badminton, escalade et tennis).

Le gardiennage et le nettoyage des équipements sportifs sont assurés par un agent de la CCPC par ailleurs sapeur pompier volontaire.
Le 19 juin 2010, une journée « sport en fête » a eu lieu à l'initiative de 3 associations sportives du territoire : football club USCM (Union Sportive Creys-Morestel), handball club de Morestel et le Judo club de Morestel avec la participation de l'association ISA (Issue de Secours vers les Autres).

Lors de cette manifestation très conviviale, chaque sportif a pu essayer le sport de l'autre.
De plus, lors de cette journée, une démonstration de Basket en fauteuil roulant (pour les personnes paraplégiques, tétraplégiques et handicaps assimilés,...) a été réalisée par le club Handisport de BOURGOIN-JALLIEU. Le basket est la discipline Handisport la plus connue et la plus spectaculaire.
Cette démonstration avait pour but de dédramatiser le handicap et de sensibiliser le public valide.

2 Piste d'athlétisme

Le plateau sportif du Pays des Couleurs, réalisé en 2006, a permis d'accroître l'excellence des conditions d'enseignement, d'élargir le choix des épreuves au baccalauréat et de favoriser la pratique de l'athlétisme.

Comme pour le gymnase, l'équipement a été mis à disposition des lycéens à raison de 36 h hebdomadaires. Depuis 2008, il est dorénavant utilisé, en dehors des heures d'enseignement, par deux clubs de football (Vézeronce et Creys-Morestel) ainsi que par des particuliers interessés par la pratique de l'athlétisme.
Suite à de nombreux actes de vandalisme, le système de badge a été abandonné au profit de la réalisation d'une chicane, permettant le passage des personnes en évitant celui des vélos et scooters..

1 Plan de communication communautaire

Après l'année 2009 qui a vu la réalisation du nouveau site internet de la Communauté de Communes, 2010 a été l'année de création d'un nouveau bulletin communautaire de 4 pages, présentant l'actualité de la structure.

Deux numéros sont sortis cette année avec notamment des dossiers sur la petite enfance et sur les déplacements doux.

Une vidéo présentant le territoire communautaire et ses grands projets, ainsi qu'une plaquette d'information, ont également été réalisées à l'occasion du Congrès des Maires de l'Isère, organisé conjointement le 16 octobre 2010 par l'AMI, la CCPC et la commune de Morestel.

2 Maison du Pays des Couleurs

L'année 2010 a été très positive pour l'espace d'exposition de La Maison du Pays des Couleurs. Les expositions temporaires ont été une réussite et l'Ecoute Patrimoniale rencontre toujours autant de succès.
Le public apprécie le lieu, l'accueil, la scénographie qui varie selon les thèmes d'exposition.

Au-delà de sa mission d'accueil des visiteurs, le Service Promotion du Patrimoine de La Maison de Pays et l'AMAPAC ont pour vocation la promotion et la mise en valeur du patrimoine, des savoirs et des savoir-faire locaux. Ils gèrent et animent les écoutes patrimoniales, conçoivent des catalogues et les livrets d'expositions, les affiches et autres documents d'appel et assurent la vente des ouvrages locaux.

Mais la Maison de Pays se distingue surtout par la qualité de ses expositions temporaires. L'année 2010 a permis de découvrir 3 expositions temporaires :

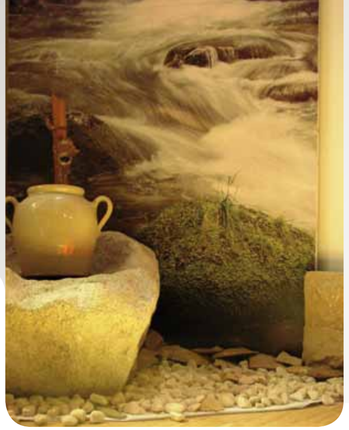

> L'année a débuté par l'exposition intitulée « La pierre et le pisé »
présentée au public du 2 février au 21 mai 2010. L'architecture du Pays des Couleurs est, comme partout dans le monde, liée à la nature des sols et aux savoir-faire particuliers qui en découlent. De tout temps, les hommes ont bâti avec les matériaux trouvés sur place, matériaux inépuisables et directement accessibles.
Ainsi sur notre territoire, il n'existe pas un modèle unique d'habitat. Au nord , la pierre domine, au sud c'est le pisé. A travers cette exposition, ont pu être découvertes les différentes constructions en pierre et en pisé au Pays des Couleurs, les différents matériaux et techniques utilisés ainsi que les nouvelles technologies...
Suite aux demandes de nombreux visiteurs, une conférence intitulée « Le pisé et sa rénovation » s'est tenue le dimanche 25 avril 2010, avec Mathilde Béguin, architecte spécialisée dans les constructions en terre.

> L'exposition « Histoire d'eau »
présentée du 1er juin au 19 septembre 2010 a abordé une thématique d'actualité. Dans un contexte exceptionnel de sensibilisation aux questions de biodiversité, 2010 étant l'Année Internationale de la Biodiversité , la Communauté de Communes du Pays des Couleurs par le bais de son Service Promotion du Patrimoine et de l'AMAPAC, avait souhaité proposer une exposition temporaire et des animations sur la thématique de l'eau et sa biodiversité.

Cette exposition a proposé 6 itinéraires de balades autour de la thématique de l'eau :
Circuit 1 « Brangues, le Bouchage et le Rhône » , **circuit 2** : « Etang de la Serre » (Arandon-Courtenay), **circuit 3** « La réserve de Mépieu » (Creys-Mépieu), **circuit 4** « Mares de Craquenots et Etang de la Bryne (Charette) et **circuit 5** : « Sentier Botanique de Charray » (Vézeronce-Curtin).

Des animations ont été programmées :
« Journées nature » à l'étang de la Serre (Arandon) samedi 12 et dimanche 13 juin 2010 : deux après-midi pour observer la faune de l'étang avec jumelle et longue vue. Observation encadrée par le responsable du site, M. Charles Reynaud (accès libre).
« Visite de la réserve de Mépieu » avec Lo Parvi mercredi après-midi 23 juin 2010 sur inscription.
« De la chrysalide au papillon » deux après-midi dédiées aux écoles primaires (mardi 29 juin et mardi 14 septembre). Patrick Rosset, entomologiste a présenté les différents papillons de notre territoire. (salle du 1er étage de la maison de pays).
Deux soirées (le 29 juin et la seconde le 14 septembre) qui ont débuté par une présentation des papillons du Nord-Isère suivi d'une chasse nocturne aux papillons.

Une conférence autour du thème de l'eau et de la biodiversité présentée par Dominique Vallod, Enseignante-chercheur à L'ISARA de LYON, Directrice du Département Agrosystèmes, Environnement, Productions, Responsable de l'équipe ERA «Ecosystèmes et Ressources Aquatiques» Le dimanche 12 septembre à 15 H
Un livret d'une cinquantaine de pages présentant cette exposition et les 5 circuits de balades a été édité et est en vente au prix de 5,00 €.

> La dernière exposition de l'année « 1, 2, 3... Jeux, jouets »
présentée du 28 septembre du 17 décembre 2010 a été une véritable réussite.
C'est suite au succès rencontré par l'exposition « Au pays des nounours » qu'est apparu l'idée de cette exposition qui a ravi les petits comme les grands... A l'heure où la télévision et les jeux vidéo prennent de plus en plus de place dans la vie des enfants, l'espace d'exposition a permis au public de découvrir ou redécouvrir le charme des jeux et jouets d'autrefois...

Les manifestations de 2010

- Marché du livre et de la carte postale à Brangues, dimanche 18 juillet
- Comice agricole à Vasselin le 28 août
- Journées du patrimoine, les 18 et 19 septembre
- La fête de la pomme au Bouchage, le dimanche 10 octobre

Au niveau de la fréquentation, l'espace d'exposition de La Maison du Pays des Couleurs a accueilli 4894 visiteurs (ce qui représente 1029 visiteurs de plus que l'année 2009 soit une hausse de la fréquentation de + de 20 %) : 69 % d'entre eux sont des locaux et 30 % sont des touristes (dont 1 % des touristes étrangers).

Pour 2010, 33 % de nos visiteurs sont des groupes. Cette augmentation importante (10% seulement de nos visiteurs étaient venus en groupe en 2009) est liée au nombre important de scolaires venus visiter les expositions. Nous avons accueilli 79 groupes (nous en avions reçu 27 en 2009 soit 52 groupes de plus d'en 2009) dont 42 classes de primaires ou maternelles. Le nombre de groupes adultes (3ème âge, CE...) s'élève à 37 dont 6 venus par le biais de l'office de Tourisme.
Les visiteurs locaux qui représentent la plus grande part de notre public (69 %) sont souvent des personnes devenues fidèles à la Maison de Pays et qui contribuent à notre promotion par le biais du bouche à oreille.
Le mois le plus fréquenté en 2010 a été le mois de novembre (804 visiteurs), suivi du mois de juin et du mois d'octobre.

Les mois les moins fréquentés sont décembre et les deux premiers mois de l'année, ce qui est très fréquemment le cas. Les jours les plus fréquentés sont le mardi et le jeudi.
Il convient de bien noter que ces chiffres de fréquentation ne tiennent compte que des visiteurs venus à la Maison de Pays. Ainsi les personnes qui ont participé aux animations hors Maison de Pays (interventions dans le cadre de l'Ecoute Patrimoniale) et les contacts pris lors de manifestations extérieures (marché du livre, comice...) ne sont pas totalisés.

Les écoutes patrimoniales

Depuis 1997, à la demande du District du canton de Morestel, l' « Ecoute patrimoniale » autrement dit la conservation et la transmission de la paroles des anciens demeure l'un des points forts de la Maison de Pays.
En plus des CD thématiques mis à la disposition du public et la possibilité d'écouter ces CD à La Maison du Pays des Couleurs, l'«Ecoute patrimoniale » c'est aussi les interventions des anciens en milieu scolaire et les animations dites de terrain.
L'écoute patrimoniale a une nouvelle fois été un succès pour cette année scolaire 2009-2010 : 86 interventions ont été réalisées dans les écoles primaires du canton soit 12 interventions de plus que l'année précédente.

La liste des thèmes proposés aux écoles est composée de 38 sujets.

Les communes dans lesquelles ont eu lieu ces interventions sont : Veyrins, Le Bouchage, Les Avenières, Arandon, Morestel, Vézeronce, Brangues, Saint Victor de Morestel, Sermérieu, Courtenay et Vasselin.

Dans la continuité de l'Ecoute Patrimoniale, des vidéos patrimoniales vont être réalisées en 2010 et 2011.
Les sujets tournés en 2010 sont « L'extraction de la tourbe », « La guerre d'Algérie » et « Le Moulin à huile de Chogne ».

9] LE TRAVAIL PARTENARIAL

1 Le Contrat de Développement Rhône-Alpes

Au printemps 2007 était signée la Charte de développement. Ce document, qui rappelle les enjeux et les grands axes de développement du territoire souhaités par les élus locaux, restait toutefois assujetti à certains critères régionaux liés à la notion de développement durable, de transversalité et de bonne gouvernance.

Le Contrat a été signé début 2009, permettant ainsi de formaliser les actions inscrites par les collectivités locales mais également de se positionner sur les actions transversales concernant l'ensemble du territoire. Le coût de ces actions s'élève à 3,73 €/hab/an, soit près de 460 000 € sur la durée du contrat. Quant aux actions inscrites par les collectivités du territoire, elles s'élèvent à plus de 4 M€ (chacune plafonnée à 300 000 €) pour une subvention Région de 1 M€ environ, ce qui représente une part importante du contrat.
La participation de la Communauté de Communes au titre des actions transversales s'est élevée en 2010 à 110 222 €, soit un coût de 3,86 €/hab.
Parmi les projets communautaires inscrits au CDRA figurent :

> Réalisation d'une piscine intercommunale pour un montant subventionnable de 600 000 €,
> Aménagement d'un atelier relais pour un montant subventionnable de 300 000 €,
> Aménagement des zones d'activités pour un montant subventionnable de 300 000 €,
> Réalisation de vidéos patrimoniales pour un montant subventionnable de 50 000 €.

En 2010, à part les vidéos patrimoniales et une partie de l'aménagement des zones d'activités, aucune demande d'engagement de crédit n'a été adressée à la Région.
C'est pourquoi il conviendra de se positionner dans le cadre du futur avenant pour le maintien ou l'abandon de ces projets.

2 Le SCOT du Haut-Rhône Dauphinois

Le SCOT a été approuvé à l'unanimité en décembre 2007.
Depuis l'année 2008, les grandes orientations du schéma sont mises en oeuvre.

La participation de la Communauté de Communes au titre du SCOT s'est élevée en 2010 à 37 121 €, soit un coût de 1,30 €/hab.

3 La DTA

Les directives territoriales d'aménagement fixent les principaux objectifs de l'État en matière de localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, ainsi qu'en matière de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages.
Les schémas de cohérence territoriale doivent être compatibles avec les directives territoriales d'aménagement, sachant que les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations des schémas de cohérence territoriale.

La DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise a été approuvée par décret pris après avis du Conseil d'Etat en date du 9 janvier 2007. Elaboré entre 2000 et 2004, le projet de DTA a fait l'objet de nombreuses consultations. Il a été d'abord soumis à l'avis des personnes publiques (Région, Départements, communes, établissements de coopération intercommunale compétents) avant le lancement d'une enquête publique entre le 1er mars et le 15 avril 2005.
6 communes du Pays des Couleurs sont intégrées dans la DTA et inscrites comme « cœurs verts » sur le document.

5 Subventions et participations

	Réalisé en 2010
SOCIAL	
Mission Locale	49 971,25 €
OSEZ	30 489,90 €
Centre O. Brachet - Ateliers d'insertion (Jard' inser)	11 500,00 €
ENSEIGNEMENT	
Lycée Camille Corot Morestel (association sportive + foyer socio-éducatif+subv. except. champion. france hand-ball)	8 000,00 €
Ecole de musique intercommunale (interventions école)	58 860,48 €
DEVELOPPEMENT	
Syndicat mixte Boucle Rhône (CDRA)	73 661,00 €
Syndicat mixte Boucle Rhône (SCOT)	56 047,00 €
Collecte et traitement ordures ménagères	2 095 059,32 €
CULTUREL / PROMOTION PATRIMOINE	
Association Brangues village littérature - ABRAVL	11 000,00 €
AMAPAC	3 000,00 €
INCENDIE SECOURS	
Contingent incendie	571 036,44 €
Amicales sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs-pompiers	14 789,50 €

6 SDIS

La compétence incendie et secours a été transférée des communes à l'intercommunalité dès la création du District du Canton de Morestel soit en 1986, sans transfert de charges ce qui signifie que les communes n'ont pas eu à transférer au District les crédits qu'elles consacraient précédemment à cette compétence.

La Communauté de Communes du Pays des Couleurs est ainsi l'interlocuteur direct du Service Départemental d'Incendie et de Secours En 2010, elle a versé, en lieu et place de ses communes membres, le « contingent incendie » soit plus de 571 000 €.
La CCPC attachée au maintien du volontariat des sapeurs pompiers soutient également les amicales et les jeunes sapeurs pompiers soit près de 15 000 € versés en 2010.
Elle veille au bon entretien des casernes mises à disposition du SDIS et gère les logements des casernes de Morestel et des Avenières. Ces logements restent réservés aux sapeurs pompiers volontaires afin de faciliter là encore les interventions de secours aux personnes.
Enfin, elle compte parmi ses agents un sapeur pompier volontaire dont les missions relatives au gymnase du lycée et à l'entretien des bâtiments communautaires permettent sa disponibilité en journée.
Il faut en effet souligner que les contraintes en matière d'emploi rendent de plus en plus difficile la participation des sapeurs pompiers volontaires aux interventions de secours pendant leur temps de travail.

1 Accueil stagiaires

La CCPC reçoit très régulièrement des demandes pour l'accueil de stagiaires auxquelles elle répond positivement chaque fois que l'accueil peut se faire dans des conditions satisfaisantes.

En effet, accueillir un stagiaire, c'est prendre le temps de l'encadrer, de lui montrer les techniques professionnelles et de le laisser s'expérimenter dans la pratique selon son niveau de formation. Naturellement, ce sont surtout les métiers administratifs qui peuvent ainsi être abordés à la CCPC. C'est ainsi qu'en 2010, par exemple, le service administration a accueilli 2 élèves du collège Ravier de Morestel pour un stage d'observation ainsi qu'une élève en 1ère année de bac pro service en milieu rural au lycée de Villemoirieu. Pour cette dernière stagiaire, son séjour de 7 semaines à la CCPC lui aura permis de redéfinir son projet professionnel, après une meilleure connaissance du droit des sols, en direction finalement du domaine plus précis de l'immobilier.

2 Formation des agents et concours

En 2010, les 19 agents de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs ont suivi 141 jours de formation ainsi répartis

> 13 jours de formation de perfectionnement (principalement auprès du CNFPT Rhône-Alpes Grenoble selon l'activité des agents : droit des sols, budget, réglementation),
> 3 jours de préparation aux concours,
> 5 jours de formation obligatoire suite à réussite au concours

Un groupe de travail « formation » existe sur le territoire du Pays des Couleurs depuis 2009. Composé d'agents territoriaux volontaires, il représente un relais essentiel pour le CNFPT pour organiser localement des formations destinées à l'ensemble des agents des communes et de la Communauté de Communes (235 agents administratifs et techniques).
Cela permet de mutualiser les besoins, de permettre aux agents de se rencontrer et de mieux se connaître et, bien sûr, de limiter les temps et les coûts de déplacement.

En 2010, 12 sessions de formations ont permis à 130 agents d'accroître leurs connaissances et leur potentiel professionnels dans les domaines suivants :
- gestion des comportements difficiles et animation dans les restaurants scolaires,
- sauveteur secouriste du travail,
- statut et déroulement de carrière dans la Fonction Publique Territoriale.

3 Hygiène et sécurité

Dans la préoccupation continue du respect des règles d'hygiène et de sécurité, la fin de l'année 2009 et le début de l'année 2010 ont été marquées par la gestion du virus H1NI autrement dit « grippe A ».

En effet, il s'agit là typiquement de sujets sur lesquels il faut savoir à la fois prendre les dispositions nécessaires sans pour autant tomber dans l'excès en faisant par exemple l'acquisition de stocks conséquents de masques finalement non utilisés.
L'établissement d'une fiche de procédure et la rédaction d'un Plan de Continuité de l'Activité ont permis de répondre aux différentes inquiétudes et aux questions du type de gestion des absences potentiellement liées au risque de pandémie.
Les dispositions concrètement prises ont ainsi consisté en :
- l'information des agents sur les consignes en provenance des services de l'Etat,
- la mise à disposition dans chaque service des moyens de prévention et de protection du personnel (quelques masques et lingettes désinfectantes)
- l'apposition d'affichettes dans les sanitaires rappelant les consignes d'une bonne hygiène pour éviter le risque grippal.

Par ailleurs, un achat groupé de trousses de secours a été réalisé avec quelques Mairies du territoire. Une trousse a été mise en place dans chaque bâtiment de la Communauté de Communes ainsi que dans chaque véhicule de service.

4 Service informatique

La CCPC fait partie de ces collectivités dont la taille rend difficile le recrutement d'informaticiens, professionnels rares sur le marché, bien qu'elle ait besoin de disposer de compétences en interne.

Le service informatique compte ainsi un agent à mi-temps, déjà employé par la CCPC en tant qu'agent administratif mais disposant des capacités nécessaires en matière informatique, domaine davantage technique. L'utilisation ainsi optimale du potentiel humain de la CCPC permet non seulement de répondre aux besoins de la collectivité mais de valoriser le personnel et lui ouvrir de nouvelles voies professionnelles.
Cet agent assure la résolution des incidents de premier niveau et l'assistance des utilisateurs, tout comme le suivi des sauvegardes quotidiennes et la mise à jour sur le serveur des logiciels dédiés à un service particulier (droit des sols, finances...).
Le service informatique organise, planifie, met en place et gère l'ensemble du parc informatique des différents bâtiments de la CCPC. La maison du pays des couleurs à Morestel et le Centre d'Activités Nouvelles à Arandon sont reliés à l'hôtel communautaire via une liaison sans fil (CANOPY).
Début 2010, 6 postes informatiques ont été renouvelés concernant les services de la Communauté de Communes. Le bon fonctionnement du réseau informatique a déjà produit ses effets avec une réduction du nombre d'interventions du prestataire informatique extérieur.

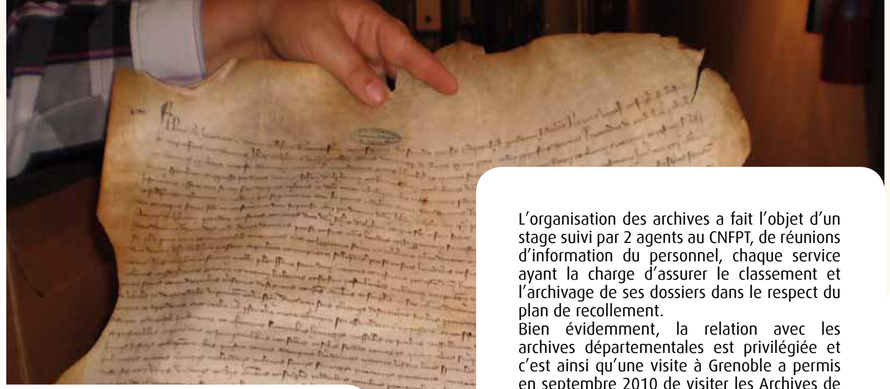

5 Gestion des Archives

Tout comme les communes, la Communauté doit faire face à la question de la gestion des archives qui répond également à des obligations, en lien avec le Service des Archives Départementales de Grenoble.

Dès l'emménagement dans le nouvel hôtel communautaire en 2006, il a fallu organiser le système d'archivage, malgré les difficultés liées à la spécificité de l'intercommunalité.
Ainsi par exemple, le plan de classement de 1926 comporte des thèmes appartenant manifestement à l'histoire, déjà plus adaptés aux communes, alors pour ce qui est de l'intercommunalité... Il a donc fallu écrire un plan de classement spécifique, inspiré de celui de 1926 mais adapté aux besoins actuels.

L'organisation des archives a fait l'objet d'un stage suivi par 2 agents au CNFPT, de réunions d'information du personnel, chaque service ayant la charge d'assurer le classement et l'archivage de ses dossiers dans le respect du plan de recollement.
Bien évidemment, la relation avec les archives départementales est privilégiée et c'est ainsi qu'une visite à Grenoble a permis en septembre 2010 de visiter les Archives de l'Isère.
Cette visite commentée par une archiviste passionnée s'est avérée très éducative avec la découverte de trésors parfois méconnus qui, sur leurs rayonnages, attendent d'être consultés.

Les Archives de l'Isère sont en effet très riches et volumineuses. A titre d'illustration, les divers organismes et collectivités ont, en 2009, déposé 10.608 mètres linéaires et seuls 583 mètres linéaires ont été conservés. L'adresse internet du nouveau site «archives-isere.fr» entièrement remanié permet de tout savoir à ce sujet.
Ainsi, les obligations souvent perçues comme fastidieuses de classement et d'archivage peuvent se transformer en un sujet véritablement passionnant.

6 Travaux sur bâtiments

Comme chaque année, divers travaux ont été effectués sur plusieurs bâtiments communautaires, afin d'apporter des optimisations de fonctionnement et de procéder à des restaurations plus importantes. D'indispensables interventions d'entretien courant sont également exécutées régulièrement sur l'ensemble des sites par l'agent technique en charge de ce domaine.

La Maison de Pays

La pompe à chaleur positionnée devant la façade principale de ce bâtiment en pierre, à l'architecture traditionnelle remarquable, dégradait très sensiblement son esthétisme.
De ce fait, le grillage de couleur verte, qui recouvrait la cage de protection périphérique de l'installation en cause a été remplacé par un habillage ajouré en bois traité autoclave formant une occultation visuelle efficace. Ce dispositif ne s'avère évidemment pas miraculeux, mais produit tout de même une sensible amélioration au niveau de l'intégration physique de l'équipement dans son environnement bâti.

Caserne des pompiers de LES AVENIERES

La toiture du bâtiment qui abrite les logements comportait de nombreux points d'infiltrations à l'origine de détériorations. Elle a été entièrement rénovée avec le remplacement de certains chevrons, du litage, des tuiles, ainsi que des chenaux et descentes d'eau.

Caserne des pompiers de MORESTEL

Un appartement T3 a fait l'objet d'une réhabilitation complète des sanitaires et salle de bains, d'une mise en conformité électrique, de reprises de peinture, tapisserie et revêtement de sol.
Par ailleurs, l'ensemble des menuiseries extérieures simple vitrage vétustes en bois a été remplacé par des modèles en PVC qui présentent un degré de performance en matière d'isolation thermique et acoustique particulièrement apprécié par les occupants des lieux.

Grange de «BOU»

Ce bâtiment acquis par la CCPC, servant pour le rangement de matériel, était envahi par la végétation et se trouvait difficilement accessible de par son sol très irrégulier. Après décaissement, une plateforme en matériaux concassés a été réalisée, ainsi qu'un muret de soutènement en blocs d'enrochements le long du ruisseau qui borde le côté ouest de la parcelle.

4] GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

1] Compte administratif 2010
2] Fiscalité : 2010 une année de réforme
3] Recettes
4] Dépenses de fonctionnement
5] Dépenses d'investissement

1 Le Compte Administratif 2010

Le compte administratif 2010 de la Communauté de Communes se présente comme suit.

Le budget principal concourt à l'équilibre des 2 budgets annexes « aménagement des zones d'activités » et « construction et location des bâtiments industriels ».

Budget principal

> FONCTIONNEMENT

recettes :	12 290 978
dépenses :	8 845 546
RESULTAT :	**3 445 432**

> INVESTISSEMENT

recettes :	2 468 223
dépenses :	549 689
Rés. d'investis. 2009 reporté :	1 855 646
RESULTAT :	**3 774 180**

Consolidation du budget principal et des budgets annexes

> FONCTIONNEMENT

recettes :	16 948 101
dépenses :	13 149 700
Rés. d'investis. 2009 reporté :	- 542 498
RESULTAT :	**3 255 902**

> INVESTISSEMENT

recettes :	6 642 854
dépenses :	4 602 149
Rés. d'investis. reporté :	225 697
RESULTAT :	**2 266 402**

2 2010, année de réforme

La taxe professionnelle, principale ressource de la CCPC dite « à Taxe Professionnelle Unique » a été supprimée à compter du 1er janvier 2010 et remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET).

Ce qui change, la CET est versée par les entreprises du Pays des Couleurs directement à l'Etat et non plus à la CCPC qui, en contrepartie, percevra à compter de 2011 un panier de ressources composé de trois types de financements :

les nouveaux impôts économiques dont :

- la Cotisation Economique Territoriale composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) anciennement part foncière de la taxe professionnelle et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- l'Imposition Forfaitaire sur entreprises de réseaux (IFER) qui touche les installations de production d'électricité, éoliennes, les antennes relais...
- une taxe additionnelle sur installations de stockage nucléaire au titre de l'Atelier pour l'Entreposage du Combustible pour le site de Creys Malville.

Les impôts transférés par l'Etat soit :

- une fraction des recettes sur les frais de gestion des impôts locaux.
- une fraction des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus lors des ventes de biens mobiliers et immobiliers.
- le produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) dont la surface de vente est supérieure à 400 m2 et dont le chiffre d'affaire est supérieur à 460 000 €. Mais le produit de cette taxe sera déduit de la Dotation de compensation perçue par la Communauté de Communes (ex compensation suppression part salaires) sur la base du produit perçu par l'Etat en 2010.

Les impôts transférés par les autres collectivités territoriales

- récupération par la Communauté de Communes de la part du Département sur les taxes d'habitation, sans affecter la part perçue par les Communes).
- récupération par la Communauté de Communes de la part du Département et de la Région sur les taxes foncières non bâties, et une taxe additionnelle au foncier non bâti calculée sur des bases plus faibles que celles appliquées au taux communaux et dont le taux sera figé sur 2011, sans affecter la part perçue par les Communes).

2010 est une année charnière qui sert d'année N base de calcul des compensations prévues par l'Etat pour garantir aux Collectivités le même produit fiscal.

En 2010 la Communauté de Communes a perçu une compensation relais en lieu et place de la taxe professionnelle en attendant que la réforme soit effective en 2011.
Le calcul de cette compensation relais a été favorable à la Communauté de Communes en raison de la progression des bases de taxes professionnelles de 8.08% par rapport à 2009. Ces bases n'ont d'ailleurs pas cessé d'augmenter depuis plusieurs années, résultat d'une politique économique très active de la Communauté de Communes.

Produit TP 2009 :	5 702 309 €
Compens. Relais pour 2010 :	6 343 327 €
Soit un écart de	+ 641 018 €

Si cette réforme semble apporter une bouffée d'oxygène aux Entreprises de notre secteur (diminution de la pression fiscale estimée à 61%), sans pénaliser les Ménages, le « panier de ressources » alloué à la CCPC est complexe tant sur le calcul que sur la mise en place.
Seule l'expérience à compter de 2011 indiquera si le nouveau dispositif créé par l'Etat restera pérenne et sur quelle durée il compensera les diminutions de ressources des Collectivités.

1-	Impôts = compens. relais sup. TP+solde TP :	6 468 402
2-	taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	2 018 916
3-	dotations :	3 593 560
4-	produits de gestion courante :	122 576
5-	remboursement, subventions :	588 842
6-	FCTVA et divers :	203 382
7-	Autofinancement :	3 619 169
	TOTAL :	**16 614 848**

3 Recettes

Le produit des impositions représente 52,63 % des recettes de fonctionnement 2010.
La Dotation Globale de Fonctionnement représente 19,90 % (83,99 € par habitant en 2010 contre 85,25 € en 2009 du fait de l'augmentation de la population + 560 hab.)

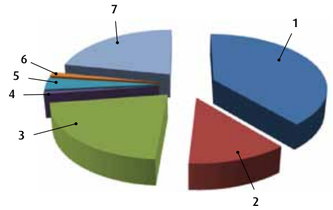

4 Dépenses de fonctionnement

2009 et 2010 ont été des années charnières pour la renégociation des contrats de maintenance et les dépenses de fonctionnement sont parfaitement maîtrisées.
Le ratio par habitant est de 300,34 € pour une moyenne nationale de 353 €.
Les reversements aux communes représentent près de la moitié des dépenses et reste cette année encore la principale dépense de fonctionnement de la CCPC.
Les dépenses de personnel sont stables (8,15 % des dépenses) soit un ratio par habitant de 24,78 € pour une moyenne nationale de 65 €.

1-	charges générales :	581 192
2-	charges de personnel :	721 256
3-	reversement aux communes :	4 124 100
4-	subventions participations :	1 189 522
5-	SICTOM ordures ménagères :	2 095 059
6-	charges financières :	32 304
7-	autres charges :	102 103
	TOTAL :	**8 845 537**

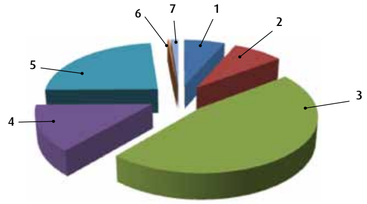

5 Dépenses d'investissement

Le capital des emprunts représente 26,63 % des dépenses d'investissement.

1- capital des emprunts :	146 370
2- achat de matériel et mobilier :	11 100
3- travaux de bâtiments :	74 919
4- équipement sportif du lycée :	10 400
5- subv. aux com. pour Habit. Soc. :	120 900
6- aménag. éco. du territoire :	185 384
7- divers :	616
TOTAL :	**549 689**

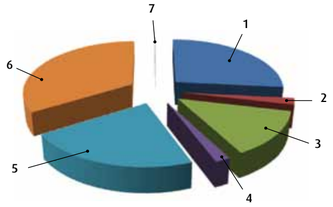

Directeur de la publication : Olivier Bonnard
Crédits photos : CCPC - IFKA GRAFIK
Création graphique : IFKA GRAFIK 04 74 96 27 82
Impression : Imprimerie Fouquet-Simonet.
Brochure imprimée à 350 exemplaires sur papier recyclé.

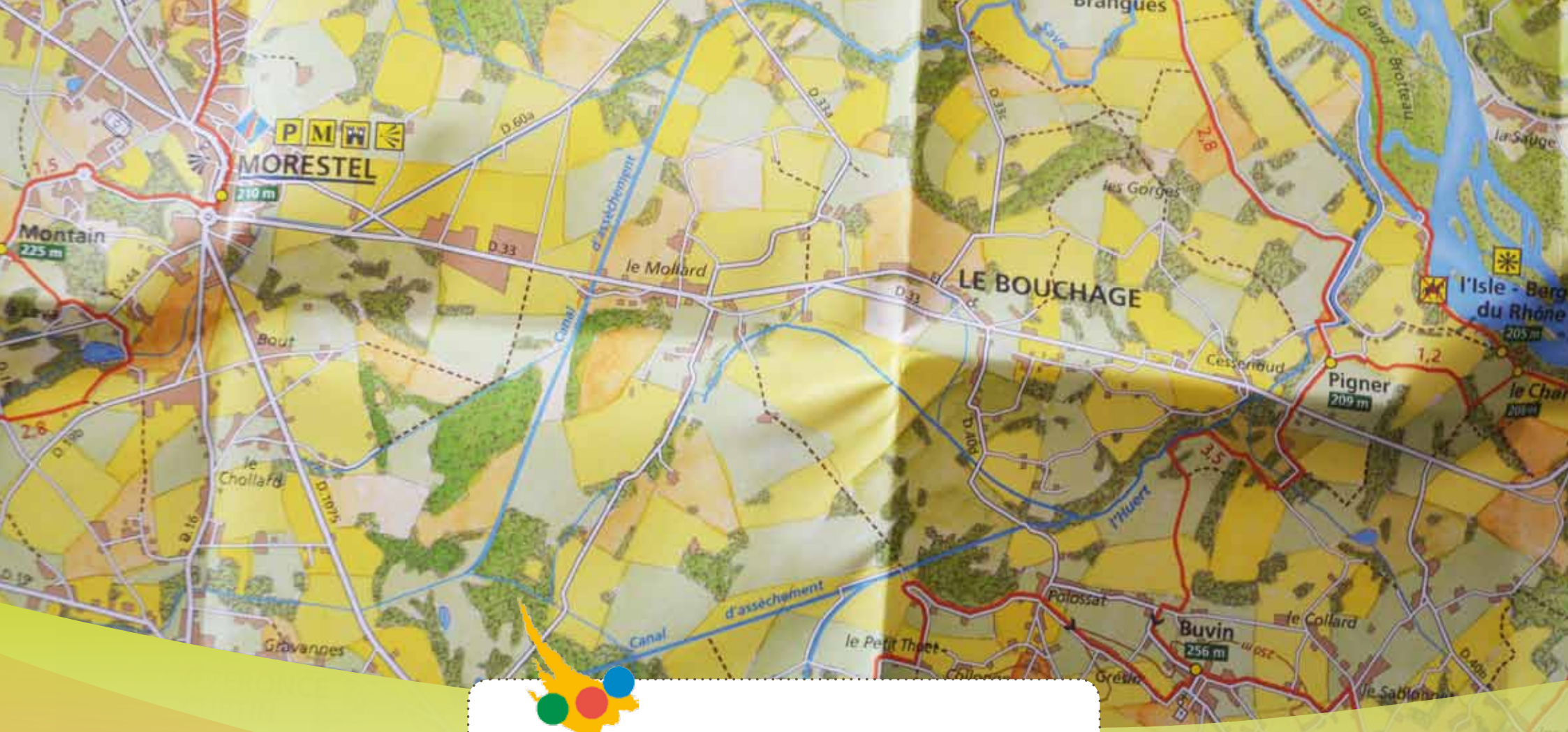

Communauté de Communes du Pays des Couleurs

574 rue Paul Claudel
BP 34
38510 MORESTEL

Tél. 04 74 80 23 30 - Fax : 04 74 80 40 39
Courriel : contact@lepaysdescouleurs.fr
www.lepaysdescouleurs.fr